

Comédie



40 fiches d'expériences de dialogue territorial

**Séminaire et forum
sur la concertation et la médiation
environnementales**

27 et 28 juin 2006

Comédie

40

**fiches d'expériences de
dialogue territorial**

**Séminaire acteurs-chercheurs
et Forum régional
sur la concertation et la médiation environnementales**

Lyon, 27 et 28 juin 2006

Le programme Comédie
est coordonné par les associations GEYSER et AFIP
avec l'appui de
la Fondation de France et de la Région Rhône-Alpes

www.comedie.org

Rédaction, mise en page : Pierre-Yves Guihéneuf, GEYSER.

Reproduction autorisée sous réserve de mention explicite de la source. Programme Comédie, 2006.

Crédit photos : Robins des Villes, Forum Synergies, La Croisée des Chemins, La Manufacture des paysages, Mission Gerland.

Sommaire

Avant propos	3
Présentation	7
Index des expériences	9
Index des organismes	11
Index par département	13
Fiches d'expériences	15

Avant propos

A travers ses programmes de mécénat, la Fondation de France couvre l'ensemble des domaines de l'intérêt général : santé, solidarité, enfance, culture et environnement. Une logique commune les traverse : le lien social et la responsabilisation des personnes. Ses actions en faveur de l'environnement procèdent également de cette approche sociale dans l'axe de programme « ensemble pour gérer le territoire ». La protection et le développement des territoires doivent être abordées en amont, avec l'appui des populations qui vivent sur place. Le mieux vivre ensemble dans les territoires doit garantir une meilleure cohésion sociale et une meilleure gestion des espaces, naturels ou habités.

Depuis 1997, l'appel à projets « ensemble pour gérer le territoire » a permis à la Fondation de France de soutenir près de 500 projets très divers dans toute la France. Il a été mis en oeuvre dans les sept délégations régionales depuis 2000. La Fondation de France aide à établir un dialogue sur les territoires entre des groupes locaux aux intérêts parfois divergents. Elle souhaite encourager la participation des citoyens : elle estime que même les plus démunis ont leur mot à dire sur leur environnement. Ils doivent prendre la parole et il faut les aider à dépasser leurs propres intérêts et trouver des terrains d'entente.

La Fondation de France veut plus généralement développer une culture de la concertation en France. Elle souhaite aussi promouvoir une culture de la médiation environnementale.

La Fondation de France crée chaque jour du lien entre les associations, les porteurs de projets, les groupes locaux : ceux-ci oeuvrent souvent sur le terrain sans se connaître. Cette journée, organisée par Geysier et l'AFIP et soutenue par la Fondation de France et le Conseil régional Rhône-Alpes, est l'occasion de les réunir autour d'une thématique partagée : mieux s'entendre pour mieux gérer l'environnement.

Charles-Henry Savary de Beauregard
Président du Comité Rhône-Alpes de la Fondation de France

Avant propos

LA Région Rhône-Alpes mène une politique environnementale qui nécessairement la positionne comme un acteur majeur de la médiation environnementale. La concertation est au cœur de ses préoccupations.

Que ce soit à travers sa politique de l'eau qui vise à accorder les divers usages sur un bassin versant, à travers sa politique en faveur du patrimoine naturel qui nécessite une gestion concertée de l'espace, jusqu'à l'ensemble de ses politiques d'aménagement du territoire qui privilégient le dialogue entre acteurs locaux.

La volonté de rendre à chacun une parole longtemps confisquée, une responsabilité dans l'exercice de la liberté individuelle ou de l'action économique (où le management de l'environnement devient un outil essentiel), s'affirme au travers des initiatives de la Région Rhône-Alpes en matière de démocratie participative.

Mais c'est en établissant une réelle culture de la concertation, sur les territoires, à tous les niveaux de décision, que le cadre de vie des Rhônalpins, dans un esprit de solidarité, peut s'améliorer. Cette culture créera les conditions de projets plus dynamiques et plus légitimes que les citoyens ne manqueront pas ainsi de s'approprier.

Hélène Blanchard

Vice-présidente de la région Rhône-Alpes

Déléguée à l'environnement et à la prévention des risques

Présentation

Quoi de commun entre le réaménagement d'une place de la grande métropole de la région Rhône-Alpes et l'installation d'éoliennes sur les crêtes ardéchoises ? Entre la gestion écologique des fonds de vallée dans les Vosges et la résolution de conflits d'usage dans le Golfe du Morbihan ? Entre des débats suscités par des habitants d'un village du centre de la France et ceux qui réunissent des responsables sportifs et des écologues en Provence ?

Les quarante expériences présentées ici ont trois points communs.

En premier lieu, elles sont issues de la volonté des acteurs locaux. Elles mettent en évidence l'importante mobilisation des citoyens, des organisations professionnelles, des associations et des collectivités territoriales en faveur de la protection de l'environnement, du développement et de la démocratie locale.

En second lieu, elles concernent le territoire. Qu'il soit urbain, périurbain ou rural, le territoire est un lieu de vie et d'activités, un élément du patrimoine et de l'identité collective. Intervenir sur le territoire n'est pas anodin. Là s'entrecroisent de multiples intérêts et autant de représentations, des métiers et des loisirs, la résidence et le voyage, la nature et l'histoire. Espace complexe, le territoire est le support d'activités multiples et changeantes.

Enfin, ce sont des expériences de dialogue. Leurs initiateurs font le pari qu'en dépit de leurs divergences, la résolution de conflits et l'émergence de projets collectifs associant les habitants, les gestionnaires et les usagers sont possibles. Ils postulent que la participation est la condition nécessaire d'une gestion plus équitable et plus efficace du territoire.

Dialogue territorial : l'expression qualifie des démarches qui mobilisent la concertation ou la médiation pour une gestion partagée du territoire.

Le présent répertoire a été produit dans le cadre du programme Comédie dont le but est d'appuyer le dialogue territorial. Il décrit quelques uns des nombreux projets soutenus dans ce domaine par la Fondation de France depuis plus de dix ans. Son objectif est de fournir un aperçu de leur diversité, tout particulièrement en région Rhône-Alpes. Il s'agit également de faciliter les échanges d'expériences entre les acteurs locaux : tous les organismes qui présentent ici leur projet ont accepté de voir leurs coordonnées mentionnées dans ce but. Ils ont également relu et complété leur fiche. Qu'ils soient tous remerciés de leur disponibilité.

Pour l'équipe de coordination du programme Comédie
Pierre-Yves GUIHENEUF, Geysler.

Index des expériences

Accompagnement de la reconversion du quartier de Gerland	15
Elaboration de la charte des alpages de Haute-Savoie	17
Une charte de gestion de l'espace et de l'activité sportive en milieu rural	19
La Charte Bien Vivre en Belledonne	21
Réaménagement du quartier de Champfleuri, Ville de Bourgoin-Jallieu : de la mobilisation à la participation des habitants	23
Mise au point d'une démarche de concertation entre organismes du département	25
Concertation pour l'aménagement de la plaine des Hurtières	27
Plan d'aménagement de la plaine de Crolles	29
Initiatives villageoises d'amélioration du cadre de vie des Entremonts	31
Développement durable de la vallée de l'Oize	33
Concertation préalable à l'implantation d'un parc éolien	35
Concertation pour le développement de l'énergie éolienne en Drôme-Ardèche	37
Mise en place d'un club hydraulique en Haute-Savoie	39
Le Revermont, un pays à vivre	41
Accueil des citadins et schéma d'urbanisme	43
Projet de charte paysagère	45
Se comprendre pour partager le territoire : une concertation entre les agriculteurs du canton de Villard-de-Lans et les visiteurs du week-end	47
Prévention des conflits liés à l'installation d'élevages hors-sol	49
Concertation préalable à l'implantation d'éoliennes	51
Activités sportives de montagne et rapaces	53
Gestion des espaces forestiers sub-méditerranéens	55
Restauration du cadre de vie du quartier des Béalières	57
Mise en valeur des bassins de la Savasse : créer des liens entre habitants, utilisateurs et usagers de l'espace rural	59
Revalorisation du marais de Tattes	61
L'Atelier Urbain de la Soie	63
Restaurer l'hydraulique du bassin d'Arcachon	65
Gestion des conflits d'usage en vallée du Léguer	67
Habitants de souche et nouveaux arrivants : confronter ses visions et ses projets	69
Forum des partenaires du Golfe du Morbihan	71
Espace rural : modes de vie, modes d'emploi	73
Favoriser la concertation entre propriétaires, agriculteurs, chasseurs et usagers, en vue de créer de nouveaux chemins de randonnée	75

Plan d'actions pour le littoral	77
Rencontres pour une utilisation concertée du territoire	79
Quelles alternatives à l'étalement urbain du Pays Coeur d'Hérault ?	81
Conflits d'usages sur le réservoir du Gabas	83
Gestion concertée des fonds de vallée des Vosges du Nord	85
Conciliation de l'escalade et de la protection des milieux naturels	87
Etude-action sur les sports d'eaux vives et les milieux aquatiques de la région PACA	89
Concertation pour la protection et la mise en valeur de la confluence de l'Ariège et de la Garonne	91
Un espace agricole et naturel dans l'agglomération de Lille : comment conjuguer production et loisirs en périphérie d'une grande ville ?	93

Index des organismes

Organisme	page
AACA - Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle	73
ADABEL - Association pour le développement de l'agriculture de Belledonne	21
ADAYG - Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois	29
ADDEAR 42 - Ass. Dép. de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Loire	49
ANA - Association des Naturalistes de l'Ariège	87
APAP - Association pour la promotion des agriculteurs du Parc du Vercors	47
Association Savoirs de Terroirs	33
Association Vallée du Légier	67
Atelier Bleu du Cap de l'Aigle	77
AVENA - Agir pour la Valorisation des Espaces Naturels de l'Ain	25
CAPL - Centre d'animation en Pays de Logne	69
CCVD - Communauté de Communes du Val de Drôme	51
CEDER - Centre d'Etudes et de Développement des Energies Renouvelables	35
Centre régional de la propriété forestière de Rhône Alpes	55
Chambre d'agriculture de l'Ain	41
Chantier Nature	93
Communauté de Communes des Entremonts	31
CORA - Centre Ornithologique Rhône-Alpes	53
EE74 - Energies Environnement 74	39
Estuarium	73
Institution Adour	83
La Croisée des Chemins	75
La Croisée des Regards	79
La manufacture des paysages	81
Mairie de Larnas	19
Mairie de Meylan	57
Mairie de Peyrins	59
Mairie de St Martin le Vinoux	45
Maison Régionale de l'Eau	89
Mission Gerland	15
Nature Midi-Pyrénées	91
Polénergie - Espace Information Energie	37
Robins des Villes	23
SEA - Société d'Économie Alpestre de Haute Savoie	17
SIAGM - Syndicat d'intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan	56
SIPL - Syndicat intercommunal du Plateau de la Leysse	43
SYCOPARC - Parc naturel régional des Vosges du Nord	85
Syndicat Intercommunal du lac du Môle	61
UNAN 33 - Union nationale des associations de navigateurs - Gironde	65
USF - L'Usine Sans Fin et Robins des Villes	63

Index par département

Le département indiqué est celui du projet, pas nécessairement celui du siège de l'organisme concerné.

Région	Département	Organisme	Page	
Rhône-Alpes	Ain	AVENA	25	
		Ch. d'Agriculture de l'Ain	41	
	Ardèche	Mairie de Larnas	19	
		Savoirs de Terroirs	33	
		Polénergie	37	
	Drôme	CEDER	35	
		CCVD	51	
		CRPF	55	
		Mairie de Peyrins	59	
		APAP	47	
		Isère	ADABEL	21
			CORA	53
	Mairie de Meylan		57	
	Mairie de St Martin le Vinoux		45	
	ADAYG		29	
	Robins des Villes		23	
	Loire	ADDEAR	49	
	Rhône	L'Usine sans fin	63	
		Mission Gerland	15	
	Savoie	C. de C. des Entremonts	31	
		AACA	73	
		SIPL	43	
	Haute-Savoie	Société d'Économie Alpestre	17	
S. I. du Lac de Môle		61		
Energies Environnement 74		39		
Provence Alpes Cote d'Azur	Vaucluse	La Croisée des Regards	79	
	Hautes Alpes	Maison régionale de l'Eau	89	
	Bouches du Rhône	Atelier Bleu du Cap de l'Aigle	77	
Bretagne	Côtes d'Armor	Association Vallée du Léguer	67	
		La Croisée des Chemins	75	
	Morbihan	SIAGM	56	
Pays de Loire	Loire-Atlantique	CAPL	69	
		Estuarium	73	
Aquitaine	Gironde	UNAN 33	65	
	Landes	Institution Adour	83	
Languedoc-R.	Hérault	La manufacture des paysages	81	
Alsace	Bas Rhin	SYCOPARC	85	
Midi-Pyrénées	Ariège	ANA	87	
	Haute Garonne	Nature Midi-Pyrénées	91	
Nord P. de C.	Nord	Chantier Nature	93	

Mission Gerland

Accompagnement de la reconversion du quartier de Gerland

La mission Gerland est une structure technique créée par la Ville et par la Communauté Urbaine de Lyon (Grand Lyon) pour mettre en place un projet global de développement du quartier de Gerland. Son rôle est de préparer les décisions stratégiques, de coordonner les différentes opérations, d'informer les acteurs et les habitants du quartier.

Il s'agit d'accompagner la reconversion du quartier de Gerland, où le déclin et le transfert de l'industrie ont libéré des espaces partiellement réutilisés, sans véritable cohésion.

Un projet urbain doit émerger autour de 4 grandes orientations : renforcer les services de proximité, développer l'activité économique, créer de nouveaux espaces verts, faciliter les déplacements.

Le Grand Lyon a voté en 2003 la Charte de la participation qui engage un processus démocratique privilégiant l'écoute, le dialogue et la transparence. Dans ce contexte, le projet urbain de Gerland doit s'appuyer sur une concertation comportant plusieurs volets :

- construction d'un réseau d'acteur, en s'appuyant sur la liste des associations dont dispose la mairie et en faisant appel au Conseil de quartier (350 personnes, dont 50 actives) ; puis organisation d'activités reliées au projet urbain ou à des opérations spécifiques (ex. : fête de week-end, inspirée du « week-end planning », où l'on présente le projet urbain, les actions, les méthodes de concertation, les acteurs et où l'on fait appel à contributions).
- animation d'un Atelier de dialogue urbain (ADUL) pour former les acteurs de la concertation, créer une culture commune, apprendre à dialoguer et à se connaître... ; 5 ateliers sont prévus en 2004 (perception et représentation de la ville, concertation et intérêt général, modes doux de déplacement...). Y participent le maire du 7ème, ses adjoints, le directeur de cabinet et celui des services généraux, 5 personnes par conseil de quartier, 4 intervenants (un chercheur, un technicien du Grand Lyon et un privé, un habitant du 7ème), en tout 40 à 45 personnes.
- implication des écoles : stages pour les enseignants, visites dans le quartier, concours inter-scolaire sur le projet urbain...

Département

Rhône

Début du projet

2004

Contact

M. Joseph Salamon
181-203 avenue Jean
Jaurès
69007 Lyon
tél. : 04 37 65 39 06
jsalamon@grandlyon.org

Site

www.grandlyon.com

- mise en place d'un groupe de suivi par pôle de vie locale (cinq pôles à Gerland pour autant de sous-quartiers), avec l'appui du Conseil de quartier.
- Une concertation spécifique a démarré pour l'aménagement de la place Antonin Perrin. Elle comprend 3 réunions publiques (2 de concertation et 1 d'information), 3 ateliers de travail (élus, techniciens, habitants, associations, autres acteurs du site, médiateur, soit 25 personnes), une exposition évolutive en plein air, un espace concertation à la mission Gerland (questionnaire, cahier d'expression libre et panneau évolutif), une lettre d'information.

Société d'Économie Alpestre de Haute Savoie

Elaboration de la charte des alpages de Haute-Savoie

La Société d'Économie Alpestre, créée en 1927, est une association dont le but est de favoriser l'économie montagnarde du département à travers les trois piliers que sont l'agropastoralisme, l'eau et la forêt. Elle s'intéresse tout particulièrement à l'activité des alpages du département qui couvrent près de 75 000 hectares. Les membres de l'association sont regroupés en plusieurs collèges : élus locaux (conseillers généraux et maires de montagne), profession agricole, propriétaires, représentants du secteur de la forêt, autres secteurs de l'économie montagnarde (tourisme, environnement, Chambre des Métiers, chasseurs), personnalités qualifiées et experts, organismes de formation...

Les alpages sont porteurs d'enjeux de productions spécifiques puisqu'ils abritent 250 ateliers fermiers d'altitude. Ils sont aussi représentatifs d'enjeux environnementaux (sources de biodiversité, rôle dans la préservation des ressources hydriques) et patrimoniaux (bâti et chalets). Ils sont pour moitié des propriétés publiques (État, communes, sectionnaux) et pour moitié des propriétés privées, dont des indivisions très anciennes. Les alpages sont parcourus, été comme hiver, par un public de plus en plus nombreux, avec des motivations très diverses, ce qui génère souvent des conflits d'usage.

C'est pourquoi il a paru indispensable à la SEA et à ses partenaires d'élaborer des orientations et recommandations d'usage et de cohabitation entre les divers acteurs concernés. Elle a donc mis en chantier une « Charte des Alpages », document qui se propose de rassembler les avis des divers utilisateurs des espaces pastoraux. Le document se présente sous la forme suivante :

1. Une déclaration d'intention générale destinée à cadrer la démarche.
2. Une série de cahiers de recommandations (ou guides de bon usage), issus de la concertation entre les partenaires concernés par un des sujets évoqués dans la déclaration d'intention générale et engagés par sa mise en œuvre concrète. Pour chaque cahier, appelé également DORA (document d'orientation, de recommandations et d'action), la rédaction d'une première version a été confiée à un ou plusieurs partenaires pilotes (Chambre d'Agriculture, associations

Département

Haute Savoie

Début du projet

2002

Contact

M. Pierre Lachenal
SEA
Imm. Genève-Bellevue
105, avenue de Genève
74000 Annecy
tél. : 04 50 88 37 74
sea74@echoalp.com

Site

www.echoalp.com

naturalistes, cynégétiques, d'élus, ...) qui l'ont soumis à l'ensemble des structures concernées avant de la finaliser.

La SEA de Haute-Savoie assure la coordination générale et le secrétariat de rédaction. La méthode de travail a d'abord été discutée avant d'être adoptée. Des priorités de rédaction ont été proposées en fonction de l'urgence des chantiers à engager.

Les thèmes prioritaires ont été les suivants :

- protection du foncier et de l'activité agro-pastorale.
- respect du patrimoine culturel et paysager.
- modalités d'accès et de circulation des véhicules à moteur.

Ceux qui ont été traités dans un second temps sont les suivants :

- qualification et la délimitation des espaces pastoraux.
- sauvegarde des espèces, des milieux et de la biodiversité.
- préservation de la ressource en eau.
- exploitation du bois et le débardage.
- pratiques cynégétiques.
- itinéraires de randonnée pédestre, équestre, VTT.

Une série de sites pilotes a ensuite été choisie avec le double objectif suivant :

- l'expérience de ces sites sera prise en compte par les groupes de rédaction,
- les nouvelles propositions y seront proposées pour tester leur application.

Enfin, la diffusion des travaux et documents aux partenaires et le débat organisé lors du congrès départemental de l'économie alpestre en octobre 2005 a permis de sensibiliser un large public, dans les 120 communes concernées. Elle sera complétée par de nombreuses initiatives à venir : les groupes formés pour la rédaction de chaque DORA restent mobilisables en fonction de l'actualité des alpages ou de la parution de nouveaux textes législatifs ou réglementaires.

La charte est consultable et téléchargeable sur le site www.echoalp.com

Mairie de Larnas

Une charte de gestion de l'espace et de l'activité sportive en milieu rural

Larnas compte 90 habitants permanents et la commune voisine de Gras en compte 350. Mais durant les trois mois d'été, 5000 personnes s'ajoutent ; elles viennent pratiquer toutes sortes d'activités de plein air : moto, 4x4, randonnée à pied, à cheval, à VTT, canyoning, spéléologie, vol à voile, escalade,... sans compter la chasse et la pêche.

Au fil des années, de nombreuses tensions sont apparues entre les différents usagers du territoire, dérivant parfois sur des conflits violents. Le maire a décidé de réunir tous les protagonistes autour d'une table et de faire appel à une association extérieure qui travaille depuis 10 ans sur les questions d'environnement (insertion professionnelle et sensibilisation) et qui a une expérience de gestion de conflit dans les Bouches du Rhône : l'association ECATE.

Une étude préalable a été réalisée : inventaire des voies de circulation, recensement des problèmes, connaissance des communes. La population a été informée dès le début du processus : dépliant, articles, permanences en mairie ont permis d'inviter la population à participer à l'élaboration d'une charte. Un comité de pilotage très complet a été mis en place ; il comprend les deux communes, l'Association communale de chasse, la Fédération de chasse, la Fédération régionale des associations de protection de la nature, le Centre ornithologique Rhône-Alpes, des associations de randonnée, d'escalade et de spéléologie, un club de motos, des centres de vacances, des agriculteurs, l'Office national des forêts, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, etc.

Puis, des commissions se sont mises à travailler sur différents sujets : les usages de l'espace (liste des avantages et des inconvénients de chaque activité et élaboration de propositions), la réglementation, l'élaboration d'un questionnaire destiné aux touristes et aux résidents, les droits et devoirs des usagers, le coût des opérations envisagées. Depuis l'automne 1999, date de démarrage de la concertation, il y a eu deux réunions du comité de pilotage et dix réunions de commissions.

Après le recensement des "points chauds", les partenaires ont abordé l'élaboration des solutions. Le comité a formulé des propositions qui ont été discutées en commissions. Parmi celles-

Département

Ardèche

Début du projet

1999

Contact

Mairie
07220 Larnas
tél. : 04 75 04 30 20
contact@larnas.fr

Site

www.larnas.fr

ci, on peut citer : l'entretien des chemins, la création d'un emploi de garde, une campagne d'information au public, une réglementation appropriée.

Une charte a été élaborée en 2001 et testée sur certaines zones. Avant même que le projet ne soit terminé, les municipalités ont noté une diminution notable du nombre de plaintes déposées en mairie à propos de conflits d'usage.

ADABEL - Association pour le développement de l'agriculture de Belledonne

La Charte Bien Vivre en Belledonne

L'ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne) est une association qui regroupe les agriculteurs et les élus des 22 communes du massif de Belledonne. Elle a été créée en 1985 pour favoriser le développement des activités agricoles et promouvoir toute activité complémentaire. Depuis 1996, sa priorité est la gestion de l'espace.

En effet, la proximité de l'agglomération grenobloise provoque un afflux de nouveaux résidents, porteurs d'intérêts mais également de visions de l'espace et de l'environnement différents des habitants du territoire. Leur coexistence provoque parfois des désaccords.

Par ailleurs, contrairement aux deux massifs voisins, le Vercors et la Chartreuse, qui disposent d'un Parc naturel régional, le massif de Belledonne souffre d'un manque d'identité et de l'absence de lieux d'échanges et de concertation sur l'avenir du territoire.

De ce constat est né un projet : réaliser une « charte d'accueil » destinée à améliorer les conditions d'insertion des nouveaux résidents. L'objectif était de répondre à une demande des agriculteurs soucieux de faire connaître aux nouvelles populations leur activité et leur rôle dans le milieu rural.

Suite à une campagne d'information sur le projet de la charte, d'autres personnes aux fonctions diverses (élus, résidents, randonneurs, chasseurs, forestiers) se sont sentis concernés et enthousiasmés par cette intention. Ensemble, ils ont constitué un groupe de travail qui a élaboré la charte « Bien Vivre en Belledonne », dont l'objectif est de favoriser une harmonie entre les agriculteurs et les autres utilisateurs du massif de Belledonne.

La rédaction de la charte « Bien Vivre en Belledonne » est donc l'aboutissement d'un travail d'équipe. Les participants ont su concilier et promouvoir leurs objectifs et leurs aspirations et trouver un accord équilibré et respectueux. Il s'agit de sensibiliser la population sur des gestes à suivre pour éviter les conflits et préserver les spécificités des milieux de Belledonne.

Des actions de promotion ont ensuite été engagées pour faire connaître ce projet et diffuser les fondements de la charte : distribution dans les points d'information, présence aux

Département

Isère

Début du projet

2000

Contact

Mme Laurence Guichon
Chambre d'Agriculture
Maison des Agriculteurs
40 Av. M. Berthelot
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 45
laurence.guichon@
isere.chambagri.fr

manifestations du massif, lancement d'un concours photo, proposition d'un projet pédagogique aux écoles, participation à des émissions de radio.

Son élaboration s'est donc déclinée plusieurs étapes :

- Campagne d'information sur le projet de charte,
- Consultation de la population (enquête ciblée),
- Groupes de travail pour concevoir la charte,
- Mise en forme par un chargé de communication,
- campagne de promotion de la charte
- Diffusion et promotion auprès des différents publics.
- Conception d'outils de promotion en direction des enfants : un livret pédagogique et un jeu 'grandeur Nature'.

Dans son mode de fonctionnement, la charte Bien Vivre en Belledonne se base sur le volontariat ; chacun est libre d'adhérer ou non. Les plaquettes de promotion sont distribuées avec une lettre d'engagement individuel. Les personnes qui la signent reçoivent la charte illustrée, document coloré et égayé par les dessins des enfants de Belledonne.

Robins des Villes et Ville de Bourgoin-Jallieu

Réaménagement du quartier de Champfleuri, Ville de Bourgoin-Jallieu : de la mobilisation à la participation des habitants

En 2003, la municipalité de Bourgoin-Jallieu engage un projet de réaménagement urbain du quartier de Champfleuri, qui compte environ 5000 habitants. Elle confie à l'association Robins des Villes la mise en place d'un processus de concertation avec les habitants et l'association Auxilia pour un diagnostic du quartier suivant des principes de développement durable. Cette concertation s'est déroulée de janvier 2004 à mars 2005.

Quatre étapes ont été définies par l'association Robins des Villes.

1. Phase de déambulations (3 mois). C'est une phase d'immersion de l'association dans le quartier, d'études et de rencontres avec les habitants. Elle a permis d'identifier les relais d'opinion, de faire connaître l'association et de préparer les habitants à la phase suivante.

2. Phase utopique (3 mois). Au cours de cette phase, les habitants sont invités à prendre une part active en expliquant leurs usages du quartier ainsi qu'en formulant leurs souhaits sur son avenir. Cette phase a consisté en l'organisation d'ateliers dirigés vers divers publics : les enfants, les femmes, les personnes d'origine étrangère et les adultes en général. Le travail de synthèse est réalisé sous forme de cartes : diagnostic des usages, représentations, micro-espaces à enjeux,

3. Phase de (re)mobilisation (3 mois). La troisième phase marque le passage à une concertation opérationnelle dont l'objectif est de mettre les habitants en capacité de proposer des principes d'aménagement du lieu à traiter en priorité. Elle correspond aussi à la relance du processus participatif après une trêve estivale de trois mois et permet la validation politique du passage des habitants en tant que force de propositions sur l'un des micro-espaces repérés. Le choix est porté sur la rénovation d'une place et annoncé par le maire au cours d'une réunion publique.

4. Phase de propositions (3 mois). Pour passer aux propositions, quatre groupes ont été constitués au cours de séances successives de discussions : un groupe de « personnes connues », c'est-à-dire des participants les plus actifs au cours

Département

Isère

Début du projet

2002

Contact

M. Fabien Bressan
Robins des Villes
Maison de
l'environnement
32, rue Ste Hélène
69002 Lyon
tél. : 04 72 77 19 94
robins@robinsdesvilles.org

Site

www.robinsdesvilles.org

des phases antérieures ; un groupe « structures » réunissant des travailleurs sociaux, associations et élus de secteur ; un groupe de jeunes du quartier ; un groupe de nouveaux habitants, la plupart d'origines étrangères.

Chaque groupe se réunit une première fois pour partager de l'information sur l'état du projet, les contraintes urbanistiques, les équipements existants... Il y a ensuite une visite sur le terrain et un débat, duquel sont extraites des propositions.

Ensuite, les groupes se rassemblent pour confronter leurs propositions. L'architecte urbaniste du projet urbain global participe à cette dernière réunion pour discuter avec les participants de leurs propositions. Enfin, le projet définitif est remis à la maîtrise d'œuvre.

AVENA

Mise au point d'une démarche de concertation entre organismes du département

AVENA (Agir pour la Valorisation des Espaces Naturels de l'Ain) est une coordination d'organismes sans statut juridique mais doté d'une charte. Elle regroupe 10 organismes du département (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, environnementalistes, forestiers, etc.) qui ont défini les modalités du dialogue qu'ils souhaitent établir entre eux pour la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de l'Ain.

Pour résoudre des problèmes d'aménagement en impliquant les acteurs locaux, AVENA a expérimenté une démarche passant par des auditions des acteurs du territoire, un repérage collectif des enjeux, l'élaboration concertée de pistes d'action et la formulation de propositions.

Cette méthode doit faciliter la résolution de certains problèmes d'aménagement qui se posent à une collectivité locale, en impliquant les acteurs, en intégrant les différents niveaux territoriaux et en évitant les conflits habituels entre les organismes concernés. Un test doit être fait sur la commune de Dortan, qui a des problèmes de liaison routière, de station d'épuration, et qui dispose de milieux naturels diversifiés. Le maire et le conseiller général sont volontaires.

La démarche est la suivante :

- rencontre avec le maire et le conseiller général ;
- recensement et échange des données disponibles sur le territoire concerné, entre les 10 organismes membres d'AVENA ;
- audition des acteurs du territoire ;
- repérage des enjeux globaux : « chacun devra décrire les enjeux qui lui paraissent importants et les soumettre au groupe. Pourra-t-on réaliser une synthèse de ces 10 lectures ou certains points de vue sont-ils inconciliables ? Comment doit-on présenter ces divergences ou qui doit trancher alors ? » ;
- établissement de piste d'action pour le territoire : « Il sera nécessaire que chacun s'exprime devant le groupe et accepte les questions et éventuelles critiques. Le groupe entier aura la charge d'établir la synthèse du document de propositions » ;
- réunion de restitution aux élus et services concernés ;

Département

Ain

Début du projet

2003

Contact

AVENA
René Amsellem, président
Gérard Olivier, secrétaire
Secrétariat CAUE.
34 rue du G^{al} Delestraint
01000 Bourg en Bresse
tél. : 04 74 21 11 31

- rédaction de deux documents : le premier fera la somme des réflexions portées sur le territoire de Dortan ; le second précisera la méthode mise en œuvre et les difficultés rencontrées.

AVENA espère diffuser cette méthode dans le département et même au-delà.

AACA

Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle

Concertation pour l'aménagement de la plaine des Hurtières

Le milieu naturel de la plaine des Hurtières, profondément remanié après la construction de l'autoroute de Maurienne, intéresse naturalistes, baigneurs, pêcheurs, agriculteurs et élus. L'AACA, qui oeuvre depuis 17 ans à l'amélioration du cadre de vie du canton d'Aiguebelle et qui réalise des animations culturelles, des actions de mise en valeur du patrimoine, et qui a suscité la création d'un espace emploi formation, est ouverte à tous les habitants des 12 communes du canton. Elle est au centre du projet de concertation locale pour l'aménagement de la plaine des Hurtières.

Cette plaine a été fortement remaniée par la société autoroutière et suscite des usages qui ne sont pas toujours compatibles. Il existe notamment une tension entre les activités de protection mises en avant par exemple par les associations naturalistes de Savoie et les activités de développement touristique, par exemple l'aménagement de bungalows et d'un restaurant par la commune.

L'AACA a entrepris de conduire une concertation entre les acteurs locaux et d'aller jusqu'à l'écriture des principes d'aménagement et de gestion de la plaine.

Une enquête auprès des acteurs locaux a été réalisée durant l'été 2000 pour mieux comprendre les attentes des uns et des autres. En septembre, s'est constitué un groupe de travail sur le thème de la valorisation pédagogique du patrimoine naturel.

En octobre, suite à une réunion publique organisée par le Conservatoire du patrimoine naturel pour présenter le plan de gestion des sites sensibles, des groupes de travail thématiques se sont mis en place.

Département

Savoie

Début du projet

2000

Contact

Mme Catherine Ploquin
Maison Porte de
Maurienne
Grande Rue
73220 Aiguebelle
tél. : 04 79 36 37

ADAYG

Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois

Plan d'aménagement de la plaine de Crolles

Dès 1998, après l'extension d'un arrêté de biotope, les agriculteurs de Crolles manifestent leur inquiétude et demandent l'ouverture d'une réflexion globale. L'année suivante, le tracé d'une future déviation soulève de nombreuses réactions. En toile de fond, le schéma directeur de l'agglomération grenobloise, déjà approuvé, encourage le passage d'une gestion sectorielle à une gestion concertée des questions d'aménagement.

Bref, les esprits sont mûrs pour qu'à partir du deuxième semestre 1999, se mette en place une commission pour l'aménagement et la gestion concertée de la plaine de Crolles. Cette commission (ou comité de pilotage) comprend la commune de Crolles, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, le syndicat des digues, les amis du lac de Montfort, Avenir (association chargée de la gestion de l'arrêté de biotope). Elle est animée par l'ADAYG et la FRAPNA, la fédération régionale des associations de protection de la nature.

Le comité de pilotage se réunit à plusieurs reprises et commence par tracer un diagnostic : occupation du sol, circulation et utilisations du territoire, identification des points délicats, détermination des vocations des différentes zones. La proposition concernant les vocations est élaborée par ADAYG et FRAPNA, débattue avec le comité de pilotage et discutée en parallèle avec le groupe complet des agriculteurs.

Le rapport a été remis fin 2000 et fait état de plusieurs propositions. Il s'est poursuivi par la mise en place d'actions.

Au cours des réunions, de nombreux points de débat émergent, entre agriculture et environnement, par exemple. Les agriculteurs ne sont pas prêts à perdre de l'espace compte tenu de la contribution déjà apportée au développement urbain et industriel, ou à accepter, pour la mise en place de corridors biologiques, des contraintes supplémentaires, consommatrices de temps de travail et mal rémunérées.

La circulation dans la plaine est également l'objet de divergences entre les agriculteurs qui font de la vente directe et les autres usagers. Depuis le diagnostic, les principales actions réalisées ont été les suivantes :

Département

Isère

Début du projet

2000

Contact

Mme Béatrice Chenet
ADAYG
Maison des agriculteurs
40, av. M. Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cdx 2
tél. : 04 76 20 68 31

beatrice.chenet@adayg.org

Site

www.adayg.org

- gestion de la vanne du Lac de Montfort (hauteur d'eau à maintenir)
- mise en valeur d'arbres remarquables et aménagement d'un sentier
- étude d'aménagement des abords de ferme (pas encore d'actions réalisées)
- convention entre la commune et la SAFER pour l'acquisition de parcelles boisées à protéger (forêt alluviale)
- panneaux d'information et de réglementation de la circulation aux entrées de la zone agricole
- communication : exposition sur le projet, marché à la ferme, panneaux d'information et accueil sur les exploitations lors de journées de l'environnement, tables rondes avec des agriculteurs sur l'agriculture et l'eau aux journées sur l'eau dans la commune, etc.

En préparation : aménagements pour limiter la vitesse devant les fermes, amélioration de la gestion des fossés entre Association syndicale et commune, plantation d'arbres sur le linéaire d'un fossé-corridor.

Mais il reste encore beaucoup à faire et quelques très gros dossiers comme l'aménagement foncier ou le projet d'aménagement contre les crues de l'Isère qui est en cours d'élaboration (postérieur au diagnostic local) et qui concerne aussi la plaine sont à mener en gardant l'esprit de concertation du départ.

La démarche a permis aux acteurs de se rencontrer, s'informer, échanger, proposer, agir en sortant de leur contexte habituel. Il faut cependant pouvoir garder un potentiel d'animation dans la durée pour éviter l'essoufflement et l'enfermement.

Communauté de Communes des Entremonts

Initiatives villageoises d'amélioration du cadre de vie des Entremonts

La Communauté de Communes des Entremonts regroupe 4 communes, avec un habitat très dispersé : au total, 1.500 habitants permanents dans 50 hameaux, sur 10.000 hectares.

La première priorité de la Communauté de Communes, à partir de 1993, a été d'appuyer les agriculteurs : création d'une coopérative de transformation du lait ; signature de contrats d'entretien de l'espace avec les agriculteurs, basés sur une cartographie des priorités paysagères et écologiques et sur une batterie de procédures financières (MAE, PEZMA, OGAF, FGER,...).

Les « Opérations Villages » ont pour objectif d'aménager et d'entretenir les villages et leurs abords immédiats en mobilisant l'ensemble de la population sur la gestion de l'espace (pas seulement les agriculteurs).

Depuis 1999, grâce à ces opérations qui mobilisent la participation active des habitants et qui sont conçues avec eux, des actions concertées d'amélioration du cadre de vie ont été menées dans huit hameaux. Dans chacun d'entre eux, des réunions ont permis aux habitants de choisir les actions à mener : débroussaillage, élagage, fleurissement des lieux publics, rénovation de lavoirs et de fours à pain, aménagement des écoulements, réalisation d'abris pour poubelles intégrés dans le paysage, création ou amélioration d'aires de stationnement,...

L'animatrice de la Communauté de Communes a animé les réunions, puis monté les dossiers, résolu les problèmes fonciers et les tensions éventuelles (tout le monde n'est pas prêt à laisser couper ses sapins ou à voir passer un sentier de randonnée, par exemple). Certaines actions ont été réalisées directement par la Communauté de Communes, d'autres par les habitants du hameau, lors d'une journée de travail collectif. L'opération a obtenu des résultats encourageants.

Elle a parfois débloqué des oppositions ou des tensions au sein du hameau ; elle a créé du lien entre résidents permanents et secondaires. La Communauté de Communes souhaite la faire connaître pour la diffuser, en s'appuyant sur une exposition photographique tournante qui montrera les initiatives antérieures. Les futures initiatives seront également accompagnées par l'animatrice de la Communauté de Communes.

Département

Savoie

Début du projet

2000

Contact

Mme Pascale Rey
C.C. des Entremonts
Maison Communale
73670 Saint-Pierre-
d'Entremont
tél. : 04 79 65 86 35
ccentremonts@wanadoo.fr

Association Savoirs de Terroirs

Développement durable de la vallée de l'Oise

L'association Savoirs de Terroirs regroupe plus de 500 adhérents de l'Ardèche méridionale pour inventorier, sauvegarder, transmettre et valoriser le patrimoine des terroirs. Elle publie la revue trimestrielle « Savoirs de Terroirs » et organise chaque année des « Ateliers des Savoirs » (vannerie, poterie, forge, taille de pierre, apiculture, travail à la faux). Elle co-organise la « Fête des plantes et des savoirs populaires », avec les habitants de Saint Julien du Serre (60 bénévoles) qui attire plus de 5.000 visiteurs. Elle organise également « Ethnoplante », fête des usages liés aux plantes se déroulant en mai sur la commune de Vinezac (07) ainsi que le « Salon de la coutellerie d'art d'Aubenas ». Enfin, elle gère le Centre de ressources des savoir-faire et du patrimoine rural.

Le projet concerne deux communes du canton de Vals les Bains, dans la vallée de l'Oise (300 ha). Cette vallée est profondément modifiée par la déprise agricole et par l'arrivée d'une population de jeunes travaillant à Vals ou à Aubenas. « Chacun vit son village, sa vallée en fonction de ses besoins propres ; il ne voit pas toujours que son voisin a des désirs et des visions complètement différentes et parfois antagonistes. »

Patrick Challaye pense que chacun peut retrouver sa place dans ce territoire et veut mettre tout le monde autour de la table pour y parvenir. Le travail commence par une étude fine des ressources patrimoniales, culturelles, foncières et humaines du territoire, débouchant sur l'identification des contraintes et des atouts.

Les résultats sont restitués aux habitants au cours d'une journée qui permet de dégager des pistes d'action (exemples : mise en place de sentiers, réalisation d'un éco-gîte, création d'une ferme-musée, organisation de journées d'entretien de l'Oise par les habitants...).

Un groupe de travail doit alors se mettre en place ; il étudie la faisabilité de deux ou trois actions, choisies en commun, puis cherche les moyens de sa réalisation.

Département

Ardèche

Début du projet

2000

Contact

M. Patrick Challaye
Savoirs de Terroirs
Le Miolaure
BP 104
07200 St Julien du Serre
tél. : 04 75 35 88 50

Site

Savoirs.de.Terroirs@
wanadoo.fr

CEDER

Centre d'Etudes et de Développement
des Energies Renouvelables

Concertation préalable à l'implantation d'un parc éolien

Pour le CEDER, le développement de l'éolien est compromis par le manque de participation des acteurs locaux et d'une absence de concertation entre les acteurs du territoire, généralement informés d'un projet une fois que la demande de permis de construire est déposée et rarement sollicités en amont.

Le Ceder entreprend donc des démarches auprès de groupements intercommunaux afin de redonner aux populations locales et à leurs élus la maîtrise des décisions concernant l'implantation de parcs éoliens. Deux projets sont engagés dans ce sens.

Dans la Communauté de Communes du Vercors, un groupe local de réflexion doit être créé pour faire participer la population, susciter l'investissement local et élargir la réflexion sur un éventuel projet éolien, à un projet durable de territoire (économies d'énergie, utilisation rationnelle de l'énergie, pratiques énergétiques durables, emplois...).

La démarche est donc ouverte aux usagers du territoire touchés directement ou indirectement par l'implantation éventuelle d'un parc éolien : associations de randonneurs, chasseurs, services de l'état, habitants du territoire...

Avec le futur Parc Naturel Régional des Baronnies, il s'agit de mettre en place un groupe de réflexion des élus afin de permettre une réflexion globale sur l'opportunité du recours à l'énergie éolienne sur le territoire du futur PNR et établir une charte des bonnes pratiques.

La démarche est menée avant tout projet éolien précis. Elle passe par cinq étapes :

1. Présentation de la démarche aux acteurs des territoires
2. Identification des acteurs à impliquer
3. Création de groupes locaux de réflexion et de concertation
4. Discussions autour d'éventuels projets de développement de l'éolien
5. Rédaction de documents de synthèse et restitution.

Département

Drôme

Début du projet

2005

Contact

M. Antoine Dommaget
CEDER
15 avenue Paul Laurens
26110 Nyons
tél. : 04 75 26 22 53
infoenergie@
ceder-provence.org

Site

www.ceder-provence.org

C'est uniquement lorsque le cadre est établi, qu'une communauté des communes ou un PNR peuvent lancer un appel d'offre afin de choisir le développeur lui offrant les meilleures garanties de respect du cadre fixé, ou décider d'un projet ayant uniquement recours à un investissement local.

Un chargé de mission éolien formé à la médiation est en charge du programme.

Polénergie - Espace Information Energie

Concertation pour le développement de l'énergie éolienne en Drôme-Ardèche

L'association Polénergie travaille depuis 11 ans pour la promotion des énergies renouvelables en Ardèche. Elle souhaite contribuer au développement de l'énergie éolienne en Ardèche. Dans le Sud Drôme, le CEDER (Centre de Développement des Energies Renouvelables) a les mêmes missions et objectifs.

Or, l'installation d'éoliennes soulève fréquemment des oppositions de la part des riverains, surtout en raison de leur impact paysager. Par ailleurs, les projets étant portés par des professionnels externes au territoire, sont développés sans réelle transparence. La population est peu informée et encore moins consultée. Les retombées économiques pourtant importantes échappent au territoire.

Polénergie et le CEDER ont donc entrepris d'introduire une démarche de concertation et d'implication des acteurs locaux dans le développement des projets éoliens. En 2000, Polénergie et la FRAPNA Ardèche (Fédération Régionale des associations de protection de la nature) ont mis en place un « atelier éolien » qui s'est réuni une quinzaine de fois. Une réunion a eu lieu avec les élus, les habitants et les Associations de la Montagne Ardéchoise pour présenter l'atelier et élargir le dialogue, notamment avec l'association anti-éoliennes.

Cela a conduit la Communauté de Communes du Haut Vivarais (St Agrève) à solliciter l'Association pour l'accompagner dans sa réflexion d'implantation d'un parc éolien en associant les habitants dans le choix des sites. De nombreuses réunions ont ainsi été animées afin de débattre avec la population des sept sites initialement retenus et d'en choisir deux.

Le projet se trouve aujourd'hui en phase de construction et les oppositions ont été très faibles, comparées à d'autres territoires de projet locaux, ceci grâce à la mise en place de cette démarche de concertation.

Ce type de démarche est aujourd'hui reproduit sur d'autres territoires de projets en Ardèche et en Drôme, mais aussi ailleurs en France, signe de sa réussite.

Pour permettre la meilleure appréhension du développement de cette technologie mature mais encore méconnue, Polénergie a organisé des visites de sites éoliens à destination des élus et des habitants ; animé de nombreuses réunions et débats sur ce sujet, en utilisant un montage informatique présentant à la fois

Département

Ardèche

Début du projet

2000

Contact

Mme Maryline Hypolite
Polénergie
39, rue Jean Mermoz
07200 Aubenas
tél. : 04 75 35 87 31
hypolite@polenergie.org

Site

www.polenergie.org

des informations techniques, économiques, environnementales sur l'énergie éolienne et des photographies de sites.

Elle a également réalisé un outil dynamique permettant de visualiser les éoliennes en mouvement suivant la météorologie.

Aujourd'hui, elle souhaite impliquer les habitants du territoire dans l'investissement dans ces projets, en rassemblant les initiatives privées afin que les retombées économiques, environnementales et sociales profitent directement à ses habitants, dans le respect de son patrimoine paysager et patrimonial et dans la meilleure acceptation.

EE74

Energies Environnement 74

Mise en place d'un club hydraulique en Haute-Savoie

Energies Environnement 74 est une association indépendante, créée il y a 20 ans pour promouvoir l'énergie solaire. Aujourd'hui, elle se consacre à l'information et au conseil sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ; elle travaille souvent par convention avec les pouvoirs publics. Elle compte 250 adhérents dont cinquante communes de haute Savoie et emploie 18 salariés.

Les accords de Kyoto sur le changement climatique, la Commission européenne, le Ministère français de l'Environnement poussent au développement de l'énergie hydroélectrique et, donc, en particulier à l'installation de micro-centrales.

Pourtant, sur le terrain, les résistances sont importantes et nombre de projets ne peuvent se réaliser à cause de l'opposition des pêcheurs, des naturalistes ou d'autres secteurs de la population.

Energies Environnement propose de créer et d'animer un club hydraulique pour établir un dialogue régulier entre tous les utilisateurs des cours d'eau de Haute-Savoie : administrations, associations de pêche, de protection de la nature, constructeurs de micro-centrales, bureaux d'études, producteurs autonomes, scieries, propriétaires de moulins...

Ce club se réunirait une fois par trimestre avec pour objectif de dresser un état de la situation et de chercher des solutions pour lever les blocages. Il devrait, notamment, élaborer une grille d'analyse, une sorte de cahier des charges préalable à l'implantation d'un site hydroélectrique.

Cette grille prendrait en compte toutes les attentes des différents utilisateurs des cours d'eau et pas seulement les aspects réglementaires.

Par ailleurs, EE74 propose un accompagnement aux maîtres d'ouvrage de cinq projets hydroélectriques de nature différente ; cet accompagnement servirait de base aux discussions du club.

Enfin, un séminaire "transmission de méthodologies" serait organisé au niveau de la région Rhône-Alpes pour diffuser la grille d'analyse et les autres propositions du club hydraulique.

Département

Haute Savoie

Début du projet

2002

Contact

M. Charles Magnier
EE74
9 av. Pont de Tasset
74960 Meythet
tél. : 04 50 67 17 54
charles.magnier@ee74.info

Site

www.ee74.info

Chambre d'agriculture de l'Ain

Le Revermont, un pays à vivre

En 2000, un groupe de quinze agriculteurs du Revermont se constitue pour réfléchir sur l'avenir de leur métier et du lien avec leur territoire. Issus de différentes organisations professionnelles et syndicales, ils décident d'engager un dialogue avec les habitants pour en finir avec l'image dont ils font l'objet. « Pollueur, chasseur de primes, empêcheurs de se promener librement : voilà l'image que la société a de nous ! Cela ne peut plus durer, nous devons réagir. »

C'est ainsi que leur porte-parole explique sa motivation pour s'engager dans une réflexion collective et une concertation avec les acteurs locaux, afin de bâtir ensemble un projet agricole de territoire pour le Revermont.

Les agriculteurs initient la réflexion entre eux selon la démarche suivante :

Département

Ain

Début du projet

2002

Contact

M. Michel Hanriot
Service filières et
territoires
Chambre d'Agriculture
Maison de l'Agriculture
4 Av. du Champ de foire
BP 84
01003 Bourg en Bresse
Cedex
tél. : 04 74 45 56 54
m.hanriot@ain.chambagri.fr

- expression au moyen de photo-langage sur trois questions (comment je vois mon métier ; ce qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui ; comment j'aimerais voir mon métier dans le territoire) ;
- définition et hiérarchisation des enjeux, puis des objectifs et des actions.

Parmi les enjeux identifiés, certains concernent l'ensemble des acteurs du Revermont :

- concevoir et mettre en œuvre des actions qui favorisent une bonne cohabitation entre agriculteurs, population résidente et autres utilisateurs de l'espace
- préserver, au travers des pratiques agricoles, les ressources naturelles.

Suite à une réunion de préparation, le premier enjeu est abordé de la manière suivante :

- consultation des autres utilisateurs du territoire ; écoute et synthèse des observations, des préoccupations et des propositions ;
- constitution d'un groupe de travail multi-acteurs pour concevoir et réaliser un événement autour de l'utilisation du territoire et d'une cohabitation plus harmonieuse ;
- avec le groupe élargi, appréhender les points de convergence ou de divergence et aboutir à des propositions.

- Elaborer un code de bonne conduite pour une cohabitation plus harmonieuse (exemple : respect de l'état des chemins y compris murets et haies ; maintien des passages ; éviter de laisser divaguer les chiens pour ne pas faire fuir les animaux d'élevage ; ouvrir des chemins de randonnée) ;
- créer de nouvelles occasions de rencontre avec la population: portes ouvertes ; opérations de découverte du territoire...

Le deuxième enjeu correspond à la protection des ressources naturelles. Il concerne essentiellement la non fermeture des paysages, le maintien de la biodiversité et de la qualité des eaux souterraines en milieux karstiques.

Un groupe d'acteurs locaux (agriculteurs, associations, élus) réuni lors de six séances durant l'hiver 2005-2006 va engager des actions communes dès l'automne 2006.

SIPL - Syndicat intercommunal du Plateau de la Leysse

Accueil des citoyens et schéma d'urbanisme

Le SIPL associe six communes du balcon sud du massif des Bauges (3500 habitants). Cette zone, proche de Chambéry, connaît une forte pression foncière et une importante fréquentation par les citoyens. Mais elle fait aussi partie du Parc naturel régional (PNR) des Bauges et partage donc un objectif de protection de la nature et des paysages.

Les élus tentent d'organiser la superposition des deux logiques et souhaitent, en outre, maintenir le logement social face à la pression résidentielle.

Depuis 1998, le SIPL, avec l'appui du PNR, a élaboré un plan de gestion de l'espace.

Des jurys communaux ont été mis en place pour établir le dialogue entre élus, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, naturalistes, randonneurs. Au total, ce sont une quinzaine de personnes par commune, nommées par les organisations concernées, qui participent à la concertation.

Au cours de 6 à 7 réunions successives, animées par les élus et les techniciens du PNR, chaque jury a examiné le diagnostic initial de la commune.

Puis il a défini les zones à urbaniser, celles où l'agriculture doit être préservée, les sentiers importants, les sites à mettre en valeur, les zones naturelles à protéger, etc.

Un aller-retour entre chaque commune et le SIPL a permis de garantir la cohérence de l'ensemble. La démarche a servi de laboratoire pour tout le Parc.

Premier impact : la discussion qui s'engage alors sur Natura 2000 est relativement aisée, car des partenaires souvent opposés ont pris l'habitude de travailler ensemble.

La mise en oeuvre du plan de gestion comporte plusieurs volets :

L'un d'eux consiste à réaliser des tables de lecture du paysage, d'aménager des aires de stationnement pour accéder aux sentiers de randonnée, d'organiser une action pédagogique avec les écoles et d'informer les habitants de Chambéry sur le plan de gestion.

Le deuxième volet concerne la commune de Curienne. Celle-ci, avant d'engager la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), a souhaité réaliser une réflexion sur le devenir des zones NA (urbanisation future) incluant une zone humide intéressante et

Département

Savoie

Début du projet

2002

Contact

M. Guy Burleraux
Mairie
73190 Curienne
tél. : 04 79 84 71 60

d'intérêt écologique pour laquelle elle a réalisé une étude de valorisation avec le concours di Conservatoire du patrimoine de la Savoie.

L'étude engagée a abouti au reclassement de la plus grande partie de ce secteur en zone agricole (et naturelle) et de concevoir une nouvelle orientation du schéma d'urbanisme de la commune, traduit dans le PLU. Au-delà de l'insatisfaction légitime des propriétaires concernés, ce choix courageux a recueilli un large assentiment de la population.

Mairie de St Martin le Vinoux

Projet de charte paysagère

La Commune de St Martin le Vinoux (5400 ha) se situe aux abords immédiats de Grenoble.

Elle a cette particularité d'être étirée depuis la Plaine où l'Isère rejoint le Drac jusqu'au sommet du Mont Jalla, dans le massif de la Chartreuse et présente, pour cette raison, la physionomie d'une "ville à la campagne" tantôt de banlieue (en bas), tantôt de petit village, de coteau résidentiel, d'espace agricole et naturel (en haut).

Cette diversité urbaine et paysagère va de pair avec une population très diversifiée, composée comme une véritable mosaïque sociologique, une juxtaposition de groupes qui communiquent peu, tant leurs préoccupations, leur cadre de vie, leurs moyens sont divers et parfois les opposent, d'où de nombreux conflits.

Dans ce contexte très particulier, la Commune a décidé de réaliser une opération de médiation et de concertation environnementale, ayant pour objectif de favoriser la participation des habitants à la réflexion sur l'avenir de la commune, de renouer le lien social entre les gens du haut et les gens du bas (au sens géographique du terme) et de favoriser le décroisement des "étapes géographiques" qui correspondent à autant d'"étapes sociologiques".

Cette opération s'inscrit dans le contexte de l'élaboration du projet d'Aménagement et de Développement durable, document préalable à la réalisation du PLU, mais va plus loin dans la mesure où le projet est d'établir une véritable "charte paysagère".

En effet, le paysage (les murs, les haies naturelles et artificielles, les sentiers, très nombreux dans cette commune), n'étant pas systématiquement pris en compte par le PLU.

Département

Isère

Début du projet

2002

Contact

Ville de St Martin
le Vinoux
Hôtel de Ville. BP n° 2
38950 St Martin le
Vinoux

APAP

Association pour la promotion des agriculteurs
du Parc du Vercors

Se comprendre pour partager le territoire : une concertation entre les agriculteurs du canton de Villard-de-Lans et les visiteurs du week-end

Les agriculteurs qui exercent leur activité sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors sont confrontés à deux problèmes majeurs.

D'une part, la pression foncière exercée par le développement de l'agglomération grenobloise toute proche ; d'autre part les conflits ou les tensions avec les utilisateurs occasionnels de l'espace, visiteurs du week-end principalement, qui occasionnent des troubles et se plaignent eux-mêmes de ceux engendrés par les agriculteurs.

Ils ont entrepris de renouer le dialogue avec eux ainsi qu'avec les résidents non-agriculteurs.

Le projet comporte trois phases successives :

- phase de diagnostic
- phase de confrontation
- phase de mise en oeuvre

Il a pour objectifs :

- la reconnaissance du constat par l'ensemble des acteurs
- la confrontation des points de vue des uns et des autres
- pour chaque incompréhension et/ou conflit constaté, la réunion d'un groupe d'acteurs locaux comprenant agriculteurs, usagers et élus locaux afin d'obtenir leur accord pour participer à une médiation.

L'APAP a fait appel à une association, Vercors Initiative Environnement, également CPIE du Vercors, comme médiateur afin de résoudre ou de prévenir les conflits d'usage identifiés.

Département

Drôme

Début du projet

2005

Contact

Mmes Laetitia Bonin et
Emilie Guyard
APAP
Maison du Paysan et du
Vercors.
Av. des Grands Goulets
26420 La Chapelle
en Vercors
tél. : 04 75 48 56 30
l.bonin.apap@pnr-vercors.fr
e.guyard.apap@pnr-vercors.fr

Site

[www.pnr-vercors.fr/
parc/apap.html](http://www.pnr-vercors.fr/parc/apap.html)

ADDEAR 42 - Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Loire

Prévention des conflits liés à l'installation d'élevages hors-sol

L'ADDEAR 42 a pour but d'encourager les initiatives rurales favorables à l'emploi et au développement d'une agriculture paysanne dans le département de la Loire. Comment assurer une coexistence pacifique entre agriculteurs et non agriculteurs ? Cette question trouve son origine dans un conflit autour d'un projet d'élevage porcin dans les Monts du Lyonnais. L'Addear 42, avec l'aide de l'association AFIP, a donc voulu mettre au point une démarche pour faciliter l'acceptation des projets agricoles. Cette démarche est la suivante :

1 - Constitution d'un « comité de pilotage ». Des organismes diversifiés sont invités : organisations de consommateurs (CDAFAL, CSF), d'environnementalistes (LPO, FRAPNA), de pêcheurs (Fédération de Pêche de la Loire), de collectivités territoriales (Contrat de rivière de la Coise, Comité de Développement de Monts du Lyonnais) et des agriculteurs. Les élus des communes concernées sont également invités. Ce comité de pilotage détermine la démarche globale de travail et valide les différentes étapes.

2 - Réalisation d'un audit des acteurs impliqués dans le cas de l'élevage porcin hors sol des Monts du Lyonnais : agriculteurs, riverains, environnementalistes, consommateurs, élus locaux ... En tout, 32 personnes à qui on demande ce que représente le projet de porcherie (revenu, maintien d'un emploi, nuisances, pollutions...), quels sont les points de blocages et comment chacun explique la dégradation de la situation.

3 - Une synthèse des audits est présentée au comité de pilotage, puis, fait l'objet d'une restitution ouverte à un large public, composé notamment des personnes enquêtées. Cela lui permet d'être complétée et validée et c'est là l'occasion de voir quels sont les thèmes à approfondir en groupes de travail.

4 - Des groupes de travail rassemblent des personnes du comité de pilotage, des personnes enquêtées, des participants à la réunion publique soucieuses d'approfondir un thème particulier (exemples : le lisier de porc et son impact sur l'environnement, la gestion d'un plan d'épandage de déjection agricoles, les différents modes d'élevage du porc, l'entretien du territoire en lien avec l'activité agricole...). A ce moment des spécialistes interviennent et une information est apportée.

Département

Loire

Début du projet

2003

Contact

M. Martial Granjon
BP 58
4 rue Philibert Mottin
42110 Feurs
tél. : 04 77 26 45 51
addear.42@wanadoo.fr

L'objectif des groupes de travail est de rétablir le dialogue entre les différents acteurs, d'apporter des connaissances sous forme de formations ciblées, d'identifier les espaces de négociation possibles et les solutions envisageables. L'étude du processus doit aussi permettre à un petit groupe d'animateurs d'identifier des éléments de méthode pour prévenir l'émergence de conflits similaires. Sont ainsi organisés 3 ateliers, avec 3 temps de travail par groupe.

5 - Un document synthétique global validé par l'ensemble des personnes du comité de pilotage vient conclure la concertation. Il reprend les phases principales et le degré d'implication nécessaire des partenaires pour mener à bien ce type de concertation. Dans le cas présent, la prise en considération de ce cas concret aura permis à la fois de tenter de mener la concertation face à un conflit existant et de pouvoir en déterminer une méthode à mettre en œuvre avant l'apparition de relations conflictuelles.

CCVD - Communauté de Communes du Val de Drôme

Concertation préalable à l'implantation d'éoliennes

La CCVD regroupe 35 communes pour une population totale de 27.000 habitants. Elle a décidé d'organiser une concertation avec tous les acteurs concernés pour maîtriser le développement de l'énergie éolienne sur son territoire.

Il s'agit de choisir les sites d'implantation et d'étudier les modalités qui favoriseront les retombées économiques sur le Val de Drôme (prises de participation locales, partage de la fiscalité).

La démarche de la CCVD est la suivante :

Dès l'accord des partenaires permettant l'engagement de l'opération, un comité de suivi pour la démarche d'ensemble sera constitué. Il devra comprendre, outre la C.C.V.D. et ses conseils techniques, des élus locaux et des représentants :

- de l'administration d'État en charge des dossiers d'autorisation d'équipements éoliens
- d'associations promotrices des énergies renouvelables
- d'associations de consommateurs
- du monde ornithologique et de celui de la chasse,
- des médias locaux qui pourront rendre compte de l'avancement de la démarche
- des entreprises intéressées par le développement de l'éolien.

La démarche d'étude proposée repose sur un déroulement en plusieurs phases validées officiellement chaque fois par délibération du comité de suivi :

1- la phase d'état des lieux

- prise de connaissance d'une synthèse des expériences françaises et européennes
- auditions éventuelles de leurs maîtres d'ouvrages,
- visites éventuelles cartographie de la Communauté de communes, visant à déterminer les sites susceptibles d'intéresser un promoteur éolien.

2- La phase de construction de scénarios, durant laquelle seront choisis les sites nécessitant un approfondissement de la réflexion : pour chacun de ces sites, un comité local devra être constitué.

Département

Drôme

Début du projet

2003

Contact

M. Didier Jouve
CCVD
BP 331
26402 Crest Cedex
tél. : 04 75 25 43 82

3- La phase de construction de projets Le comité de suivi aura à suivre l'avancement des études techniques, l'élaboration du cahier des charges de la mise en concurrence, la construction des différents accords et protocoles. L'issue de cette phase est la mise en concurrence de promoteurs éoliens sur les sites retenus et sur un cahier des charges complet portant sur tous les aspects techniques, financiers et institutionnels.

CORA - Centre Ornithologique Rhône-Alpes

Activités sportives de montagne et rapaces

Le CORA (Centre Ornithologique Rhône-Alpes) de l'Isère est une association d'études et de protection de la faune et de ses milieux de vie, créée en 1973.

Les travaux du CORA Isère s'appuient principalement sur la participation de ses adhérents bénévoles (environ 300) à la constitution d'une base de données naturalistes regroupant les connaissances acquises par les prospections de terrain.

Des coordinateurs sont plus particulièrement chargés du suivi de certaines espèces sensibles. Une équipe de huit permanents permet d'organiser et d'utiliser les connaissances ainsi recueillies pour faire aboutir des actions concrètes de gestion et de protection des milieux et des espèces.

Le CORA a sélectionné 6 sites où l'on connaît des gènes occasionnées aux rapaces par les pratiques sportives. Sur chaque site, la concertation réunit le CORA, les clubs et les fédérations sportives concernées, ainsi que les représentants des communes.

Sur la base des observations réalisées par des coordinateurs locaux, et en fonction des besoins des clubs d'escalade, des zones ou des périodes de restriction sont définies.

Des conventions sont alors signées entre tous ces acteurs. Puis, des panneaux d'information sont posés sur chaque site (cartes, contenu de la convention, information générale sur les rapaces).

Une information est prévue par voie de presse et lors des manifestations d'envergure, ainsi que des interventions dans la formation des moniteurs. Enfin, un suivi est mis en place sur chaque site pour évaluer l'impact des nouvelles mesures.

Département

Isère

Début du projet

2000

Contact

M. Jean-Marc Taupiac
CORA. MNEI
5, place Bir Hakeim
38000 Grenoble
tél. : 04 76 51 78 03
cora.38@free.fr

CRPF Rhône Alpes
Centre régional de la propriété forestière

Gestion des espaces forestiers sub-méditerranéens

Aujourd'hui, la production de bois n'est plus la seule fonction assignée à la forêt.

Nombre d'acteurs expriment le souhait que se développent des méthodes de gestion forestière qui prennent en compte le paysage, les promeneurs et les fonctions productives secondaires (miel, champignons, pâturage, chasse,...).

Dans le but de mieux intégrer cette multifonctionnalité, le CRPF Rhône-Alpes a mis en place un projet expérimental en 5 étapes dans le canton de Dieulefit :

- 1- Analyse du milieu et des enjeux
- 2- Concertation sur les modes de gestion
- 3- Elaboration d'un document de propositions
- 4- Animation pour la mise en œuvre des projets
- 5- Information auprès des acteurs locaux

Les deux premières phases avaient pour but de définir les projets prioritaires en fonction des enjeux et des volontés locales.

Une approche individuelle auprès des différents partenaires a été engagée : communes, propriétaires forestiers privés, entrepreneurs et exploitants forestiers, associations locales (randonnée, protection de la nature...), chasseurs,...

Puis, trois réunions de concertation ont permis de choisir les aménagements.

Département

Drôme

Début du projet

2000

Contact

CRPF
95, av. G. Brassens
26500
Bourg-lès-Valence
tél. : 04 75 83 90 29
crpfbourglesvalence@free.fr

Mairie de Meylan

Restauration du cadre de vie du quartier des Béalières

Meylan est une commune de l'agglomération grenobloise qui compte 19.000 habitants. Le quartier des Béalières, de conception originale, a été créé il y a une vingtaine d'années, sur un mode participatif, avec la mise en place d'un des premiers ateliers publics d'urbanisme de France. L'Union des habitants née à l'époque, est toujours très active et reste vigilante par rapport aux décisions des élus.

Aujourd'hui, le quartier a vieilli. Une réhabilitation du bâti, des espaces verts et du mobilier urbain est souhaitée et les habitants déplorent la dégradation de l'esprit convivial originel. Les plus anciens reprochent aux nouveaux de ne pas respecter les règles du quartier et ces derniers pensent que le quartier doit s'adapter aux nouveaux modes de vie.

La mairie a décidé de mettre en route une démarche de concertation entre les habitants et avec la municipalité. Elle a confié l'animation du processus au cabinet New Deal, dont la mission est donc centrée sur l'animation et repose sur les principes suivants :

1 - Démarche ouverte

- tous les habitants sont invités à participer au Comité de participation citoyenne, mis en place à cette occasion pour co-écrire un diagnostic et envisager des pistes de solutions
- tous les travaux sont publiés

- tous les habitants sont consultés directement à la fin du processus pour qu'ils fassent un choix entre les scénarios présentés

- le cabinet n'a pas d'a priori sur les choix d'aménagement
- la municipalité s'engage à respecter les décisions

2 - Démarche en profondeur

- le processus démarre par un diagnostic, avec des techniques de créativité
- il s'agit de restauration du cadre de vie et pas seulement de l'habitat

Département

Isère

Début du projet

2002

Contact

Mairie de Meylan
4 av. du Vercors, BP 99
38243 Meylan Cedex
tél. : 04 76 41 59 00

- la consultation portera sur des choix de projets à mettre en œuvre et, pas seulement sur des orientations
- tous les écrits publiés sont validés par le Comité de participation.

Le Comité de participation citoyenne est le cœur du processus. Il a réuni 60 à 70 personnes pour 15 réunions réparties sur 18 mois.

La phase de diagnostic s'organise en 2 temps : faire émerger le ressenti (comment l'utopie initiale a vécu) ; puis injecter des éléments techniques, des informations objectives et du débat. L'intervention d'un psychosociologue, spécialiste des études qualitatives, permet d'aller au-delà du discours et de travailler sur les valeurs.

De nombreux exercices de créativité sont proposés : les 100 défauts des Béalières, les "poutres vermoulues" (les principes de fonctionnement qui ont mal vécu), etc.

Par ailleurs, un site internet est ouvert, avec un forum de discussion et des questions visant à enrichir les réunions à venir.

Enfin, l'effort d'information est important : 3 réunions publiques sont prévues, 5 lettres d'information, une exposition, une plaquette, un livre blanc sur le diagnostic

Mairie de Peyrins

Mise en valeur des bassins de la Savasse : créer des liens entre habitants, utilisateurs et usagers de l'espace rural

Deux bassins d'écrêtement de crues ont été réalisés sur la rivière la Savasse à Peyrins non loin de Romans. Ce site, intéressant sur le plan biologique, est devenu un lieu de détente pour les citoyens. A l'initiative d'un élu municipal naturaliste ornithologue amateur et Président de l'Association Communale de Chasse Agréée, diverses associations locales se sont regroupées pour mener une action en mobilisant la mairie et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Chalon et de la Savasse en faveur d'une gestion partenariale.

Leur démarche a permis de donner une dimension environnementale à ces bassins. Désormais, cette vocation de site naturel voulue par les acteurs locaux (A.C.C.A., A.P.P.M.A., Association d'Insertion par l'économie solidaire), est reconnue par les décideurs.

La mairie de Peyrins, l'ACCA. et la Gaule Romane-Péageoise gestionnaires du site, avec le concours de la Ferme de Cocagne, entreprennent alors de valoriser le site selon plusieurs axes:

Département

Drôme

Début du projet

2000

Contact

M. Gilbert Perrier
Les Etangs
26380 Peyrins
tél. : 04 75 02 92 53

ou

Mairie
26380 Peyrins
tél. : 04 75 02 74 11

- réalisation d'un sentier botanique,
- construction d'un observatoire ornithologique,
- animations pédagogiques,
- gestion pluriannuelle du site.

Mais ces actions environnementales ont d'abord pour but de mobiliser la population et de servir de support à la réflexion collective sur l'aménagement de l'espace. L'enjeu principal réside dans l'amélioration des relations entre ruraux et citoyens.

En effet, Peyrins se trouve en communauté de communes à la périphérie de la ville de Romans et les conflits entre les habitants et les promeneurs occasionnels ne manquent pas : divagation de chiens perturbant tant les animaux domestiques que la faune sauvage, incivilités, cueillettes abusives...

La mairie de Peyrins a jugé que le site est un excellent lieu pour provoquer des échanges entre les deux catégories de concitoyens. L'organisation de rencontres festives, de

conférences et de débats permet d'informer les citoyens sur la nature, l'évolution du monde rural, les nouveaux besoins des ruraux.

La mairie espère ainsi conduire chacun à des comportements plus respectueux les uns des autres en cohabitation harmonieuse. Peyrins est un village rural qui aime et pratique le dialogue. Sous l'impulsion de ce même conseiller municipal, des référents bénévoles associatifs de la commune jouent un rôle de médiateurs : ils interviendront en cas de conflit pour éviter les actions en justice, c'est à dire qu'ils rencontreront les deux parties pour susciter une solution amiable.

Les associations rurales pluridisciplinaires de la C.C. du Pays de Romans ont également élaboré un « Pacte de fréquentation durable de l'espace rural » ; il s'agit d'un code de bonne conduite sur les chemins piétonniers de la commune dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

Syndicat Intercommunal du lac du Môle

Revalorisation du marais de Tattes

Le Syndicat Intercommunal du lac du Môle regroupe 4 communes. Il a mandaté l'ADEGI (Association pour le Développement de la vallée du Giffre) pour conduire ce projet.

Le marais des Tattes se situe à proximité du pôle Annemasse - Genève. Il s'étend sur 30 ha, en aval du lac du Môle, dont il constitue l'exutoire.

Suite à la création de nombreux drains et à la disparition de la fauche ou du pâturage, le marais est en voie d'assèchement et d'enfrichement par les ligneux, donc de banalisation.

En 1997, un premier diagnostic est réalisé à la demande du syndicat intercommunal. Plusieurs hypothèses d'aménagement sont élaborées et soumises au public.

L'année suivante est formulé le pré-programme opérationnel. Puis ont été créés le comité technique (chasseurs, pêcheurs et écologistes locaux) et le conseil scientifique (DDAF, Chambre d'agriculture, FRAPNA, Conseil supérieur de la pêche,...).

Le comité technique s'est réuni plusieurs fois pour définir le cahier des charges des études complémentaires, choisir les bureaux d'étude, établir un contact avec les propriétaires privés (qui possèdent 80 % de la surface du marais) et organiser une réunion d'information.

Le syndicat intercommunal souhaite à la fois réhabiliter les qualités écologiques du marais pour les activités piscicoles, cynégétiques et naturalistes et développer une activité pédagogique pour les scolaires et le grand public. Mais l'avancement du projet se heurte à deux problèmes.

Le premier est la réticence des chasseurs et des écologistes locaux face au projet de sentier pédagogique ; des négociations sont engagées pour tracer un sentier en amont du marais.

Le deuxième problème est le refus de certains propriétaires de vendre leur part de marais au syndicat intercommunal. Une action de médiation environnementale a donc été confiée à l'ADEGI afin qu'une personne extérieure aux communes informe les propriétaires et recueille leurs opinions et leurs propositions.

Il s'agit également, parallèlement à cette concertation, d'organiser des actions d'information et des débats avec le public : bulletin d'information et d'enquête, exposition et conférence-débat sont destinés aux habitants.

Département

Haute Savoie

Début du projet

2001

Contact

Mme Claudine Ranvel
SILM
BP 29. Mairie
74250 Ville en Sallaz
tél. : 04 50 36 94 23
mairie.ville-en-sallaz@wanadoo.fr

USF - L'Usine Sans Fin et Robins des Villes

L'Atelier Urbain de la Soie

L'USF, née en 1999 sous l'impulsion de sept associations dont Mémoires et l'association Robins des Villes – veille à la valorisation du patrimoine culturel et scientifique de l'usine hydroélectrique et de son système productif. L'intégration du patrimoine industriel dans le projet urbain du « Carré de Soie » comme un élément d'ancrage dans l'identité de l'agglomération lyonnaise.

Département

Rhône

Début du projet

2004

Contact

Mme Jocelyne Béard
L'Usine sans fin
55 rue de la République
69120 Vaux en Velin
tél. : 06 63 22 60 67
usinesansfin@voila.fr

ou

M. Fabien Bressand
Robins des Villes
Maison de
l'environnement
32, rue Ste Hélène
69002 Lyon
tél. : 04 72 77 19 94
robins@robinsdesvilles.org

Sites

www.usine-sans-fin.com
www.robins-des-villes.org

Le Carré de Soie, 500 hectares, situé dans le Grand Lyon sur Villeurbanne et Vaulx-en-Velin n'existe pas en tant que quartier. L'usine de Cusset, l'hippodrome et une immense usine de textile artificielle dont il reste plus que la carcasse - marque son histoire. Cette zone vouée à l'habitat et aux loisirs va faire l'objet de vastes opérations de réaménagement. Est prévu l'ouverture d'un tramway en 2006 sur l'ancienne ligne du chemin de fer de l'est lyonnais reliant à terme La Part Dieu et Saint Exupéry, le prolongement du métro A et un pôle de loisirs comprenant 35000 m2 de structures commerciales et environ 2000 logements sur les vingt ans à venir.

Depuis janvier 2004, une concertation a été engagée par le Grand Lyon. L'USF se sent concernée et participe aux concertations officielles mais constate que l'organisation favorise les instances existantes et surtout que la dimension patrimoniale reste de pur affichage. Elle s'appuie sur les Robins des Villes pour développer une approche plus attentive aux habitants grâce à un travail sur les espaces de vie susceptible d'enrichir l'élaboration du projet urbain.

Cinq quartiers sont ainsi mis en évidence, de nouveaux habitants sont associés à la réflexion engagée et suscite une demande de formation aux vocables et enjeux de l'urbanisme. Ainsi prend corps une nouvelle forme de concertation sur l'avenir du quartier, plus participatif et plus près des habitants.

Pas de local pour ce grand projet, les Robins favorisent la création d'une maquette itinérante du secteur et de ces quartiers et ils aident les habitants par le biais de diagnostics partagés des usages à devenir forces de propositions pour des microprojets à réaliser à terme.

Les associations permettent également aux habitants d'affirmer leur point de vue, d'essayer de faire évoluer le projet si

nécessaire et s'organisent pour que leurs propositions puissent être prises en compte par les décideurs. Comment les habitants retrouveront-ils les racines de leur(s) quartier(s) ? Comment ce territoire constitué de plusieurs quartiers populaires réussira-t-il à préserver son âme ?

UNAN 33

Union nationale des associations de navigateurs - Gironde

Restaurer l'hydraulique du bassin d'Arcachon

L'état du bassin d'Arcachon est alarmant, suite à la réduction de son entretien depuis plus de 50 ans : rehaussement des fonds, prolifération des rochers d'huîtres sauvages, émergence des bancs de sable, dangerosité des passes, précarité du Banc d'Arguin, érosion de la presqu'île du Cap Ferret...

C'est pourquoi les principaux responsables des structures professionnelles et associatives du Bassin d'Arcachon se sont réunis en une coordination afin de prendre en charge sa restauration, en concertation avec les structures et organismes décisionnels intéressés.

Cette coordination regroupe :

- le Syndicat Arcachonnais des marins pêcheurs et amateurs professionnels, pour qui les entrées et sorties du bassin sont de plus en plus périlleuses, ce qui a tendance à provoquer leur exil vers les ports basques ou charentais pour le débarquement du poisson et l'avitaillement.
- l'association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon perturbés par les difficultés de navigation au niveau des passes et à l'intérieur même du bassin,
- Le Syndicat des Ostréiculteurs de la Côte Nordoît et la section régionale conchylicole qui subissent la perte dynamique des flux de courants, et donc une accélération de la sédimentation et de l'eutrophisation,
- les riverains du bassin qui s'inquiètent de l'érosion de quelques secteurs de la côte, comme par exemple la pointe du Cap-Ferret et les plages de Pyla sur mer,
- l'association des propriétaires des 44 ha du Cap Ferret,
- la SEPANSO Gironde, la Fédération Régionale SEPANSO et les Verts d'Aquitaine.

Cette coordination a été mise en place par l'Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon pour constituer une force de proposition et de suivi pour une utilisation optimale des financements dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, pour des travaux de dragage et de nettoyage de parcs abandonnés et dont le syndicat intercommunal local (le SIBA ou Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) est maître d'ouvrage.

Département

Gironde

Début du projet

2001

Contact

Mme Mireille Denechaud
UNAN 33
Centre Nautique Pierre
Mallet - Port de plaisance
33120 Arcachon
tél. : 05 57 83 57 33
unan33@aol.com

La coordination a mené cette importante mission dans un souci démocratique et fédérateur, en étroite relation avec les élus locaux et régionaux et en prenant en compte les très nombreuses études réalisées par les grands bureaux d'études et les universités.

Depuis le début de la concertation en 2001, a été édité un document sur la « vie du bassin d'Arcachon » et un petit guide nautique qui a pour objectif d'initier les usagers aux difficultés de navigation sur le bassin et les aider à suivre de nouveaux caps pour qu'ils en découvrent les charmes cachés.

Un document de travail sur l'existence et l'opportunité des ports à secs qui permettrait de désengorger le bassin a également été produit.

Une base de données rassemblant les différents documents traitant de la gestion économique, des informations scientifiques du Bassin et de son environnement a également été constituée. Elle a été utilisée par le BRGM, dans le cadre d'une étude sur le littoral

Le principal objectif qui était le lancement de travaux de dragages des chenaux a été réalisé et la Coordination fut un élément déclencheur et catalyseur dans la décision financée par le CPER.

La Coordination fut régulièrement associée au suivi des travaux.

Aujourd'hui, la coordination en tant que telle a cessé ses activités, mais dans la continuité de son action, un nouveau collectif de plaisanciers et de pêcheurs a été mis en place, affilié à l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN). Ce collectif poursuit ses actions en vue de fédérer les efforts des acteurs locaux.

Association Vallée du Léguer

Gestion des conflits d'usage en vallée du Léguer

L'association pour la protection et la mise en valeur de la Vallée du Léguer regroupe 17 communes, des associations de pêche, de randonnée, de canoë-kayak, de protection de l'environnement et des syndicats agricoles. Elle a en charge l'animation et la coordination d'activités d'entretien et de réhabilitation des milieux liés à la rivière, en concertation avec les propriétaires : protection et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, participation aux programmes de gestion piscicoles, information du public sur la gestion de l'eau...

Un programme de concertation concernant les activités de loisir liées à la rivière a été entrepris par l'association, de façon à éviter qu'une surfréquentation ne débouche sur des conflits entre usagers ou ne nuise à l'environnement.

Ce programme comporte deux volets :

- les usages de la rivière (qui concernent en premier lieu les pêcheurs, les kayakistes, les environnementalistes et les riverains) ;
- les usages des sentiers de randonnée attenants (qui concernent les chasseurs, les randonneurs, les propriétaires riverains, les cavaliers et les agriculteurs).

À travers des réunions de concertation entre élus et responsables d'associations, suivies de visites sur place, les partenaires tentent d'analyser les conflits d'usage, d'objectiver les débats en recherchant des références (état des sentiers, mesure des niveaux d'eau, etc.) et cherchent à mieux connaître les attentes des visiteurs et des habitants.

Un accord est ensuite recherché. Il débouche sur un document cosigné par différents utilisateurs (charte) et sur une communication destinée à faire respecter les nouvelles règles par les usagers.

En ce qui concerne les usages de l'eau, un premier protocole d'accord établi par les pêcheurs et les kayakistes, afin de garantir la reproduction des salmonidés, prévoit la délimitation de zones réservées à l'une et l'autre des activités ainsi que des périodes d'interdiction.

Ces mesures varient en fonction des niveaux d'eau, il est prévu de mettre en place des échelles graduées.

Département

Côtes d'Armor

Début du projet

1998

Contact

Mme Catherine Moret
Ass. Vallée du Léguer
Mairie - BP 25
22810 Belle-Isle-en-Terre
tél. : 02 96 43 01 13
association.leguer@
wanadoo.fr

Site

www.riviere-du-
leguer.com

Un second protocole concernant les sentiers est élaboré avec un plus grand nombre de partenaires. Il prévoit la restauration ou le déplacement de sentiers, la construction de passerelles, etc.

Une fois ces accords établis, il est nécessaire de faire connaître aux usagers les règlements adoptés et de justifier leur existence. Les associations s'en chargent en partie, mais il faut également informer sur place les visiteurs, notamment ceux qui sont de passage, grâce à des panneaux d'information disposés sur les bords de la rivière et à l'entrée des sentiers.

CAPL - Centre d'animation en Pays de Logne

Habitants de souche et nouveaux arrivants : confronter ses visions et ses projets

Le centre d'animation du Pays de Logne (CAPL) est une association locale qui développe des activités destinées à la jeunesse : centre de vacances, accompagnement des enfants à la cantine pendant la période scolaire, point accueil jeunes, voyages, classes vertes, etc. Elle s'intéresse aussi à l'insertion économique et à la valorisation du patrimoine local, naturel et culturel.

Comment réconcilier les approches paysannes traditionnelles et les conceptions écologiques nouvelles d'une population en forte croissance, dans une commune située à proximité d'une grande agglomération ? En faisant travailler les habitants ensemble sur le terrain, en suscitant des événements culturels et éducatifs et en multipliant les occasions de dialogue.

Le Centre d'Animation en Pays de Logne (CAPL) est conscient de la gravité des atteintes à l'environnement, essentiellement du fait de l'agriculture, mais tente de parler de ces problèmes sans créer de situations de blocages.

L'association veut réconcilier les approches paysannes de la population d'origine et les conceptions écologiques citadines des nouveaux arrivants de la commune. Elle entend favoriser le dialogue en invitant la population à exprimer ses points de vue et à travailler ensemble autour de la valorisation et de la préservation de son patrimoine.

Suite à un important travail de diagnostic, des activités ont été engagées : remise en état de la ripisylve de la Logne, débroussaillage d'une ancienne prairie inondable avant sa remise en pâture, tracé de sentiers et d'un parcours botanique, etc.

Des actions d'éducation et de sensibilisation viennent compléter ces interventions sur le terrain : fête de la randonnée, exposition sur l'eau, festival de pleine nature, intervention auprès de scolaires, ateliers botaniques, expositions, parcours thématiques, création d'une Maison des paysages et de l'eau, etc.

Le CAPL déborde d'activités : tracé de liaisons entre sentiers dans le but de créer un réseau de sentiers pédestres en concertation avec cinq communes, des agriculteurs et des associations de randonneurs (à pied, en VTT et à cheval) ; spectacles nocturnes en plein air dans des sites remarquables

Département

Loire-Atlantique

Début du projet

1997

Contact

CAPL
8 Rue Ste Radegonde
44650 Corcoué sur
Logne
tél. : 02 40 05 92 31
c-a-p-l@wanadoo.fr

Site

[http://perso.wanadoo.fr/m
aison-eau-paysages/](http://perso.wanadoo.fr/maison-eau-paysages/)

de la vallée pour la faire redécouvrir aux habitants ; programme de randonnées et découvertes préparées avec les agriculteurs et viticulteurs de la région ainsi que des professionnels de l'animation ; remise en état de la ripisylve de la Logne, dans le cadre des chantiers d'insertion, etc.

Son projet : créer du lien en multipliant les occasions de dialogue sur le territoire communal, mêler travail et convivialité, favoriser un croisement des regards sans en juger aucun.

SIAGM

Syndicat d'intercommunal
d'aménagement du Golfe du Morbihan

Forum des partenaires du Golfe du Morbihan

Le Syndicat intercommunal d'aménagement touristique du Golfe du Morbihan (SIATGM) est une communauté de 24 communes riveraines du Golfe du Morbihan. Ses activités s'orientent vers le développement local, la préservation de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Depuis 1994, il a lancé la «Démarche Golfe» dont le but est de renforcer les liens entre les communes et les acteurs locaux pour construire un projet de développement territorial durable. Dans ce cadre, il a mis en place un groupe de réflexion sur la «Coordination des usages du Golfe maritime et littoral».

De nombreux usagers se côtoient dans le Golfe du Morbihan : les pêcheurs - professionnels ou amateurs - les plaisanciers, les écoles de voile, les vedettes à passagers, les ostréiculteurs, les baigneurs et randonneurs, les adeptes de sports maritimes (plongeurs, etc.), les riverains, les agriculteurs, les collectivités locales, les professionnels du tourisme, les associations de protection de l'environnement, les scientifiques de l'Ifremer...

Département

Morbihan

Début du projet

1999

Contact

Mme Monique Cassé
SIAGM
1 Allée des Goalères
56000 Vannes
tél. : 02 97 62 03 03
siagm@golfe-morbihan.fr

Les conflits sont fréquents et plusieurs acteurs (notamment les scientifiques et les environnementalistes) estiment que le milieu naturel se dégrade à cause de la surfréquentation et du manque de coordination des activités.

Pour assurer la coexistence de ces multiples activités et préserver les milieux, une communauté de 24 communes a initié un vaste projet de concertation.

Le travail a commencé par l'information de la population par la presse et par des courriers aux principaux acteurs organisés, afin de les préparer à la démarche.

La seconde étape a été la consultation des usagers (entretiens avec les responsables d'organisations associatives et professionnelles et enquêtes) et le repérage des "points noirs" de la cohabitation.

L'étape suivante a consisté en la réalisation d'un forum, c'est-à-dire d'une rencontre entre acteurs et usagers du Golfe. Cet événement a réuni 130 personnes et a permis d'améliorer la connaissance mutuelle et de susciter des débats autour de problématiques transversales, afin de poser les fondements d'un projet commun pour une gestion spatiale durable du Golfe. Un

comité de pilotage a été constitué. Il intègre des représentants de tous les groupes d'acteurs, y compris les élus. Son rôle est de superviser l'ensemble du processus de concertation et de faire respecter les décisions qui en seront issues.

Parallèlement, des études scientifiques ont permis de mieux identifier l'origine des menaces écologiques et d'aboutir à des recommandations générales.

A cette étape du projet, des conflits limités ont été résolus par des négociations directes entre acteurs locaux et ont débouché sur quelques actions ponctuelles, comme le balisage des chenaux empruntés par les bateaux de plaisance.

Dans cette perspective, d'autres ateliers de concertation ont été organisés autour de sujets particuliers, comme la pollution bactériologique des eaux (qui concerne plus particulièrement les agriculteurs et les ostréiculteurs), la préservation de la flore sous-marine (qui concerne les clubs de plongée et les scientifiques), le dérangement des oiseaux nicheurs (qui concerne les plaisanciers, les pêcheurs à pied et les écologistes), etc.

Ces ateliers sont chargés de proposer des solutions aux conflits existants. Les associations de protection de la nature, qui sont nombreuses, se sont dotées d'un représentant unique pour participer au comité de pilotage, mais plusieurs d'entre elles participent activement aux ateliers de concertation.

La troisième étape consiste à définir des vocations prioritaires de cet espace. Elle aboutira à l'élaboration d'un projet collectif pour l'utilisation partagée du territoire maritime et littoral. Cela se fera lors d'un forum qui validera les propositions des ateliers de concertation, après avis du comité de pilotage.

Enfin, la mise en oeuvre des résolutions passe par des moyens adaptés : information des usagers, modification des règlements municipaux, aménagements divers, recherche de financements le cas échéant, etc.

Les spécificités du projet : un territoire très vaste, des milieux fragiles, des acteurs multiples et des sujets de conflits nombreux.

Ses facteurs de réussite : une équipe d'animateurs compétents dans le domaine de la concertation territoriale, du temps : le programme est pluriannuel et le calendrier s'adapte au rythme des acteurs locaux, des élus soucieux de coopération, un projet de création d'un parc naturel régional en perspective.

Estuarium

Espace rural : modes de vie, modes d'emploi

La région périurbaine de Savenay fait l'objet d'usages nouveaux (promenade, découverte) parfois conflictuels avec des usages traditionnels (agriculture, chasse, pêche).

A la demande de l'Office de Tourisme de la ville de Savenay, l'association Estuarium a entrepris des actions visant à favoriser la reconnaissance mutuelle des usagers du territoire afin de les impliquer comme acteurs dans le devenir du canton. Le projet est conçu comme un moyen de renforcer l'attachement de la population à un patrimoine commun à préserver et valoriser.

L'association Estuarium, qui se définit comme une structure mettant en place une "dynamique patrimoine" considère essentiel de fédérer les acteurs autour d'actions communes.

Créée en 1996, cette association est composée essentiellement de scientifiques et emploie trois salariés. Elle réalise des activités de recherche sur le patrimoine culturel local en lien avec l'Université de Nantes, le CNRS et la mission du patrimoine ethnologique (ministère de la Culture). Elle réalise également des activités culturelles et pédagogiques et publie la revue "Aestuaria, culture et développement durable".

L'association a commencé en ouvrant des espaces de parole aux acteurs locaux en leur demandant d'explicitier leurs usages et leurs représentations du territoire, de façon à mieux connaître ces perceptions et à rechercher les moyens de les concilier.

Des ateliers d'échange sont organisés dans le but de faire exprimer à des groupes d'usagers des "récits de pratiques" (usages, calendrier, lieux, savoirs mobilisés, justifications invoquées...). Ces ateliers, animés par un ethnologue, donnent lieu à une retranscription validée par le groupe.

Cinq groupes d'usagers (agriculteurs, randonneurs, passionnés du patrimoine, chasseurs, pêcheurs) sont constitués et se réunissent trois fois.

Ensuite, des réunions de concertation sont organisées pour déboucher sur l'établissement de chartes d'usagers, visant à solutionner les conflits et aplanir les divergences de vues qui s'expriment sur le terrain.

Enfin, un document prospectif est élaboré afin de définir les suites possibles de l'action.

Département

Loire-Atlantique

Début du projet

2000

Contact

Mme Cécilia Stéphan
Estuarium
9 Place de l'Eglise
44360 Cordemais
tél. : 02 40 57 71 80
estuarium@estuarium.org

Site

www.estuarium.org

Celles-ci sont par exemple :

- l'élaboration d'outils pédagogiques destinés aux touristes désireux de mieux connaître les territoires qu'ils visitent et les usages qui s'y pratiquent ;
- l'aide aux agriculteurs désirant mettre en place une activité d'accueil du public (formation leur permettant de présenter leur métier et leur espace environnant, de mieux comprendre les attentes des visiteurs, etc.) ;
- la valorisation du patrimoine, des usages et des savoirs locaux dans des activités de développement touristique.

La Croisée des Chemins

Favoriser la concertation entre propriétaires, agriculteurs, chasseurs et usagers, en vue de créer de nouveaux chemins de randonnée

La Croisée des Chemins est une association créée par des randonneurs qui, constatant que le réseau des chemins est très insuffisant et n'évolue plus depuis de nombreuses années, ont décidé d'agir eux-mêmes en toute indépendance. L'objectif premier est la création de nouveaux chemins de promenade et de randonnée, ouverts à tous : marcheurs, coureurs à pied, vététistes, cavaliers.

L'association intervient sur quatre communes situées à la limite nord de Vannes (Morbihan). Les adhérents sont dix associations de randonneurs et des individuels, représentant plus de 500 personnes. En deux ans, l'association a ouvert plus de sept kilomètres de nouveaux parcours, principalement sur des terrains privés. Cela implique des négociations avec les agriculteurs et autres propriétaires, parfois aussi avec des riverains ou des chasseurs.

La concertation s'appuie sur les valeurs de partage, de tolérance, de rencontre, qui, largement mises en avant aussi bien dans la communication individuelle que générale, rencontrent beaucoup d'écho.

Le partage (de la nature) est le seul argument face aux propriétaires, puisque l'association ne peut proposer aucune contrepartie tangible en échange de l'accord de passage. Elle fait donc explicitement appel à leur générosité : grâce à eux les familles et les sportifs ont accès à la nature, en évitant les bords de route peu agréables et dangereux.

La tolérance concerne surtout la cohabitation entre les différents types d'usagers. Chacun a des griefs à l'encontre des autres : détérioration des chemins, vitesse excessive, intrusion dans les propriétés etc.

L'idée est de les réunir dans des travaux communs, des repas champêtres etc. Le message est la tolérance vis-à-vis des défauts des autres et l'autodiscipline en interne, plus quelques principes de bonne conduite (enlèvement des marques de parcours après les randonnées, pas d'utilisation de peinture).

Rencontre et convivialité se déclinent à travers ces différentes manifestations, auxquelles sont conviés les propriétaires. L'implication de ces derniers est recherchée : incitation à participer à la définition des nouveaux itinéraires, à contacter

Département

Morbihan

Début du projet

2004

Contact

La Croisée des Chemins
Bot Calper
56250 Monterblanc
tél. : 02 97 45 92 70
tél. : 06 71 63 64 22
jacques.malet6@wanadoo.fr

Site

<http://croiseedeschemins.free.fr/>

d'autres propriétaires, à participer aux travaux, souvent avec leur matériel quand ils sont agriculteurs.

Les pots de fins de chantiers sont faits chez un propriétaire chaque fois que c'est possible. Leurs noms sont mentionnés sur les panneaux signalétiques.

La concertation avec les communes est maintenant bien consolidée. Elles ont compris que ce type d'action est plus efficace quand il est mené par des associations totalement indépendantes, plutôt que par des élus soumis à des pressions.

Elles contribuent aux travaux d'aménagement, financièrement et techniquement. Le succès de l'association réside aussi dans l'efficacité de sa démarche : "Nous sommes des faisants, pas des disants" revendiquent ses responsables.

L'association tient enfin dans un discours qui ne condamne personne mais cherche à comprendre les logiques de chacun afin de respecter ses points de vue et de trouver des compromis acceptables par tous.

Atelier Bleu du Cap de l'Aigle

Plan d'actions pour le littoral

L'objectif de l'association, créée en 1984, est la sensibilisation du public à l'environnement terrestre et marin.

Après quelques missions axées sur la réhabilitation et la protection de l'espace ravagé par les incendies, elle s'est orientée vers l'accueil, la sensibilisation et l'éducation en favorisant la connaissance du littoral grâce à différents moyens : classes de mer, club nature, sentier de découverte aquatique, etc.

Forte de la confiance de ses partenaires, l'Atelier bleu du Cap de l'Aigle a décidé d'engager une mission de préfiguration d'un schéma de développement économique intégrant les facteurs environnementaux de la baie de la Ciotat.

En effet, cette baie d'une grande diversité de reliefs et de biotopes, présente un potentiel économique par la qualité de son milieu littoral et marin. Mais elle n'a pas fait l'objet jusqu'à l'année 2000 d'une réelle politique concertée et globale de développement économique et de gestion environnementale.

Or, en parallèle des activités traditionnelles, comme la pêche, se créent de plus en plus de nouvelles activités liées au tourisme, et donc souvent orientées vers l'exploitation du milieu marin.

Ces activités coexistent, sans que les acteurs se connaissent réellement, ce qui entraîne parfois des conflits d'usages, néfastes pour les utilisateurs eux-mêmes mais aussi souvent pour le milieu qui risque de subir une exploitation incontrôlée.

Pour faciliter la mise en place du développement économique concerté de la baie par l'ensemble des acteurs impliqués, l'association réalise une étude dynamique du contexte socio-économique lié à l'utilisation de la baie de La Ciotat et un diagnostic environnemental.

Elle mobilise l'ensemble des acteurs locaux, particuliers, professionnels et institutionnels pour une prise de conscience des richesses, des enjeux et des problèmes de cette zone littorale et marine.

Enfin, elle est force de proposition pour la mise en place d'actions de protection, de valorisation et de sensibilisation en faveur de cet environnement.

Département

Bouches-du-Rhône

Début du projet

2000

Contact

Atelier Bleu
du Cap de l'Aigle
Parc du Mugel
13600 La Ciotat
tél. : 04 42 08 07 67

La Croisée des Regards

Rencontres pour une utilisation concertée du territoire

L'association "La Croisée des Regards", a pour but de développer des actions artistiques et environnementales dans une perspective de développement personnel. Elle gère un domaine de 130 ha dans les monts du Vaucluse. Un ancien bâtiment rénové est destiné à l'accueil d'un public diversifié : jeunes étrangers accueillis dans le cadre de chantiers internationaux, personnes en difficultés d'insertion, individus envoyés par la DDASS, personnes seules ou en famille désirant se retirer du bouillonnement citadin.

L'association tient à favoriser cette hétérogénéité du public accueilli permettant des échanges riches et profitables à tous et permettre une croisée des regards...

Le domaine de Mayne est situé en zone périurbaine et devient donc de fait un territoire à disposition des activités des citoyens. Il fait partie d'une réserve de chasse et de faune sauvage et du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Mais en contrepartie, la bande périmètre délimitant la réserve, qui longe les vergers voisins, subit une pression de chasse très forte et augmente le risque d'accidents et de conflits entre les chasseurs et les autres utilisateurs du territoire.

Des discussions individuelles existent, mais il est bien préférable que des concertations régulières entre tous les usagers voient le jour sous différentes formes, afin de faire évoluer les situations de « droit revendiqués » vers des situations de « devoirs mutuels ».

L'association la Croisée des Regards organise pour cela des rencontres entre 8 et 20 personnes sur les thèmes suivants :

- La circulation sur le territoire afin d'aboutir à des itinéraires, des balisages et des utilisations consensuelles.
- La gestion de la forêt brûlée pour étudier les différentes méthodes de mise en valeur.
- La réserve de chasse et de faune sauvage pour la compréhension des besoins réciproques et la mise en place d'un partenariat élargi concernant la gestion cynégétique et plus largement la gestion multi-usage de cet espace autre que la circulation des véhicules à moteur.

Département

Vaucluse

Début du projet

2000

Contact

La Croisée des Regards
Domaine de Mayne
Rte de la Roque sur
Pernes
84800 Saumane de
Vaucluse
tél. : 04 90 66 11 39

Chaque thème réunit de manière conviviale l'ensemble des personnes impliquées et intéressées, des différents usagers du territoire aux représentants des services des collectivités territoriales.

La Croisée des Regards fait appel à un intervenant extérieur devant jouer le rôle de médiateur externe ; cela lui permet de défendre ses points de vue avec plus de liberté...

La manufacture des paysages

Quelles alternatives à l'étalement urbain du Pays Coeur d'Hérault ? Rendre les habitants acteurs du développement

Petite association située dans l'Hérault, la "manufacture des paysages" est composée d'habitants soucieux d'engager une réflexion collective sur la croissance démographique du centre du département et sur le développement, souvent mal contrôlé, des villages.

L'étalement du bâti, la création de lotissement peu fonctionnels qui isolent les habitants chez eux, l'uniformisation du paysage et la détérioration des ressources naturelles sont souvent les conséquences d'un manque de réflexion et d'innovation en matière d'urbanisme. Les élus s'avouent désemparés et les habitants désarmés par ce qu'ils croient être des débats réservés aux architectes et aux lotisseurs.

Pour la manufacture des paysages, ce débat est celui de tous puisqu'il concerne le cadre de vie et l'avenir des ressources communes. Comment susciter la participation active de simples citoyens dans un débat qui reste trop confidentiel ?

Après un diagnostic de la situation de deux communes, Octon et Vendémian, et après des réunions de travail avec leurs maires, l'association a entrepris une série d'activités visant à fournir des éléments de réflexion aux habitants et à provoquer leur participation. Une exposition a permis de présenter les enjeux et de proposer plusieurs scénarios d'évolution possible des villages.

Premier constat pour les visiteurs : il existe des marges de manoeuvre et tout n'est pas déterminé d'avance. Plusieurs débats ont permis d'avancer dans la réflexion : quels choix doivent prélever à l'organisation du développement urbain ? Faut-il poser des limites à la croissance ? Comment harmoniser les souhaits de chacun et préserver l'intérêt général ?

Pour le passage aux propositions, l'association multiplie les moyens d'expression : la prise de parole en public (lors de débats organisés dans les villages), la prise de parole individuelle (des étudiants ont réalisé des enquêtes parmi les habitants et recueilli anonymement leurs commentaires), l'écrit (les visiteurs de l'exposition sont invités à laisser leurs remarques sur des papiers qui sont affichés) et surtout le geste : des maquettes sont là pour constituer une base de discussion entre les participants.

Département

Hérault

Début du projet

2005

Contact

La manufacture des
paysages
Village des Arts et
Métiers
34800 Octon
tél. : 04 6796 30 45
lamanufacture-
octon@wanadoo.fr

Plusieurs types de maquette sont utilisées : la première figure un village méridional sur un coteau : il est possible de déplacer les maisons, de tracer des routes, de modifier l'organisation des nouvelles implantations pour les intégrer le mieux possible au vieux village. La seconde maquette, faite de cubes de différentes formes et couleurs est plus imposante et permet aux utilisateurs de s'initier à l'urbanisme.

Diversifier les langages permet aux habitants de s'approprier des questions perçues initialement comme "intellectuelles". Reste à traduire de nouveau leurs souhaits dans un langage acceptable pour les urbanistes.

L'association passe désormais à l'action : à Octon, elle s'associe à la mairie pour étudier un projet d'agrandissement de l'école avec la participation des parents d'élèves, des enseignants et du personnel.

Elle mobilise également les habitants autour d'un projet de construction d'un lotissement. A Vendémian, elle joue le rôle de conseil pour les aménagements prévus par la mairie, notamment des parcours piétonniers.

Institution Adour

Conflits d'usages sur le réservoir du Gabas

Établissement public territorial de bassin créé par 4 départements, l'Institution Adour a plusieurs objectifs : la lutte contre les crues et l'érosion, l'augmentation et la gestion de la ressource en eau, la restauration de la qualité biologique, la lutte contre les déchets et corps flottants, etc.

Elle a été chargée de la réalisation d'une retenue collinaire, le barrage de Gabas, qui doit retenir 20 millions de mètres cubes dont la moitié destinée à l'irrigation. Cet ouvrage, situé à l'est de Pau, couvrira 250 ha. C'est la plus importante réalisation de l'Institution depuis sa création. L'ouvrage modifiera l'espace environnant, un nouveau milieu sera créé, engendrant des usages différents pas toujours conciliables entre eux.

L'institution Adour a donc réuni les partenaires locaux (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, communes) et confié l'animation du dialogue à une intervenante extérieure, une universitaire qui a réalisé des entretiens individuels, repéré des expériences similaires et organisé des réunions de concertation.

Les divergences entre les différents usagers ne peuvent plus être résolues comme dans le passé grâce à des mesures compensatoires individuelles.

La concertation entre tous les acteurs impliqués est indispensable à la bonne gestion de ce « nouveau » territoire.

Un comité de pilotage réunit l'ensemble des partenaires :

- les chasseurs qui constatent qu'un territoire de chasse va être noyé, limitant les pratiques actuelles, mais qui trouveront aussi l'opportunité de nouvelles chasses grâce à l'arrivée des gibiers d'eau,
- les agriculteurs qui aimeraient que ce lac devienne un atout pour le tourisme rural et le développement local, et qui pour cela sollicitent l'Institution pour l'amélioration des dispositifs de traitement des effluents d'élevage de leurs entreprises,
- les pêcheurs qui aimeraient que la partie du lac en queue de retenue, à niveau constant, serve de zone de nourrissage et de reproduction des poissons, mais qui précisent aussi que les pratiques halieutiques et le développement piscicole sont difficilement conciliables avec les sports nautiques comme le jet ski, voire la planche à voile...

Département

Landes

Début du projet

2000

Contact

Institution Adour
c/o Conseil Général des
Landes
23 rue Victor Hugo
40025 Mont de Marsan
cedex
tél. : 05 58 46 18 70
secretariat@
institution.adour.fr

- les naturalistes qui constatent que ce type de plans d'eau accueille une faune et une flore spécifiques et qui aimeraient les protéger et les développer,
- les 4 communes concernées qui souhaitent que l'attrait des villages et de la campagne environnante soit conservé et qu'un aménagement touristique compatible avec les aspirations des différents usagers locaux et la vocation principale de l'ouvrage (vidange estivale).

Sur ce constat partagé, une enveloppe financière destinée à la mise en œuvre de mesures d'insertion locale a été mobilisée et des actions d'aménagement et de gestion sont engagées : plan d'eau fixe à vocation touristique, sentier périphérique, maison du lac, maison de la pêche et des milieux aquatiques, zones de quiétude...

SYCOPARC

Parc naturel régional des Vosges du Nord

Gestion concertée des fonds de vallée des Vosges du Nord

Depuis le milieu du XXe siècle, les fonds de vallée des Vosges du Nord sont marqués par une forte déprise agricole et par une gestion non coordonnée des acteurs locaux qui entraîne des problèmes écologiques et paysagers. Chaque acteur de ce milieu en a une perception et des intérêts particuliers.

Les enjeux de conservation de la biodiversité et de la qualité paysagère posent la question de savoir comment sensibiliser ces acteurs, anciens et nouveaux, agriculteurs, forestiers, chasseurs, environnementalistes et résidents secondaires à l'impact des choix de gestion posés au regard de la dynamique écologique actuelle des fonds de vallée.

Le PNR des Vosges du Nord a entrepris de mobiliser un outil de concertation original, permettant de simuler la mise en place d'un aménagement concerté sur la vallée de la Zinsel du Nord, représentative du contexte local et rassemblant la plupart des acteurs concernés.

Son objectif est de réunir les groupes sociaux et professionnels concernés pour faciliter le débat et l'échange dans une démarche prospective de développement combinant le social, l'économique et le respect de l'environnement au travers d'une approche axée sur les perceptions paysagères.

Il s'agit d'un jeu de rôle que les animateurs du PNR élaborent sur la base d'une modélisation informatique simulant les impacts des actions humaines sur le milieu. Ce modèle informatique basé sur les « Systèmes multi-agents », doit permettre d'appréhender les effets d'actions coordonnées et non coordonnées sur un territoire, suivant une démarche mise au point par des chercheurs de l'INRA et du CIRAD.

Les chargés de mission du PNR intègrent dans le modèle des données scientifiques résultant de leurs observations et de recherches scientifiques menées sur les sujets abordés. Ces éléments peuvent être rectifiés sur la base des connaissances empiriques des acteurs locaux.

De tels outils d'aide à la concertation, basés sur le jeu, ont déjà été testés afin de permettre aux acteurs locaux d'exprimer et d'explicitier la logique de leurs propres stratégies tout en comprenant mieux celles des autres.

Département

Bas Rhin

Début du projet

2004

Contact

M. Pierre Zimmermann
PNR des Vosges du
Nord
Maison du Parc
Le château
67290 La Petite Pierre
tél. : 03 88 01 47 34
p.zimmermann@
parc-vosges-nord.fr

Durant la partie, des choix de gestions collectifs peuvent notamment ainsi émerger et être testés en mesurant leurs effets à terme sur le territoire et sur sa dynamique.

Les acteurs locaux jouent leur rôle de gestionnaire (ou celui d'un autre acteur concerné par la gestion des fonds de vallée) sur un espace représentant un fond de vallée typique mais virtuel. Ils choisissent les zones sur lesquelles ils souhaitent intervenir et en mobilisant les collaborations qui leur semblent pertinentes pour atteindre les objectifs fixés.

Le modèle simule alors sur plusieurs années l'impact de la résultante des actions de chacun sur l'environnement et sur la dynamique des ressources.

Des indicateurs économiques, écologiques et de production sont fournis aux joueurs en temps réel. L'évolution de ces indicateurs sert de support à l'analyse collective du déroulement du jeu qui est systématiquement organisée à la fin de chaque séance.

Ce *debriefing* fait prendre conscience aux participants des impacts à long terme de leurs actions et du besoin d'une gestion responsable et partagée.

ANA - Association des Naturalistes de l'Ariège

Conciliation de l'escalade et de la protection des milieux naturels

Les milieux rupestres, ou falaises, sont des milieux importants pour la biodiversité de l'Ariège. Une faune et une flore particulières les habitent : insectes, chauves-souris, oiseaux, arbres et arbustes, etc. Plusieurs de ces espèces ont une grande valeur patrimoniale et pour certaines d'entre elles, les falaises constituent le dernier refuge face à l'avancée des perturbations dont font l'objet d'autres milieux.

Le développement de l'escalade constitue une menace pour ces espèces, à cause des dégradations causées par leur aménagement ou des dérangements provoqués par les grimpeurs.

En Ariège, une « Charte pour un développement maîtrisé des pratiques de l'escalade et de l'alpinisme » a été élaborée et signée par 16 organismes : associations naturalistes, associations sportives et représentants d'administrations. Elle précise des règles concernant l'aménagement des sites, les précautions à prendre en fonction de la sensibilité des milieux, les mesures conservatoires, les informations à donner au public, etc.

Suite à la signature de cette charte, les partenaires ont entrepris de recenser et d'échantillonner les espèces présentes sur des falaises qui doivent faire l'objet d'aménagements, d'évaluer l'impact de la fréquentation sur les espèces, puis de proposer des mesures de protection et de gestion acceptables à la fois par les naturalistes et par les grimpeurs.

Le premier enjeu consiste à disposer d'une base d'information commune afin d'éviter les discours trop généralistes ou les revendications non fondées. L'association des naturalistes de l'Ariège et la Fédération française de montagne et d'escalade doivent réaliser ensemble un inventaire de sites et un suivi régulier de ceux qui sont fréquentés afin d'élaborer un diagnostic commun.

Parallèlement à cela, il s'agit d'identifier les pratiques sportives les moins destructrices, par exemple en choisissant avec soin les voies d'escalade. Il faudra alors décider des mesures à adopter, ce qui suppose la participation d'autres partenaires : associations naturalistes, universités, conservatoires botaniques...

Département

Ariège

Début du projet

2004

Contact

M. Julien Vergne
ANA
Cottes
09240 La Bastide de
Sérou
tél. : 05 61 65 80 54
julien.v@ariegenature.org

Ensuite, les partenaires devront trouver les moyens de faire appliquer les recommandations. Ils envisagent par exemple de réaliser un film à vocation pédagogique, présentant les espèces à forte valeur patrimoniale présentes sur les falaises.

La formation des moniteurs d'escalade est également en projet. L'interdiction de toute escalade sur certaines falaises n'est envisagée que dans les cas les plus extrêmes.

Maison Régionale de l'Eau de Provence Alpes Côte d'Azur

Etude-action sur les sports d'eaux vives et les milieux aquatiques de la région PACA

Avec le laboratoire d'hydrobiologie de l'Université d' Aix-Marseille, la Maison régionale de l'Eau a entrepris une étude-action sur l'impact des sports d'eau vive sur des rivières de la région.

En effet, de plus en plus d'usagers exercent leur activité sur les cours d'eau, ce qui peut avoir des conséquences sur les milieux aquatiques, la qualité de l'eau, les berges et leur végétation. Les milieux aquatiques sont en effet de grande valeur mais ils sont également très fragiles.

La première étape consiste à réunir l'ensemble des parties prenantes pour élaborer un protocole d'études.

Ecologistes, pêcheurs, pratiquants de canoë et de kayaks, de raft ou d'hydrospeed, gestionnaires et scientifiques, institutions publiques et collectivités devront confronter leur vision des choses autour des données scientifiques.

Ils doivent tout d'abord choisir les secteurs qui feront l'objet d'études, se mettre d'accord sur les effets à observer et les paramètres à mesurer, confronter les résultats et en tirer des conclusions.

Le pari du projet consiste dans le fait que, si les partenaires sont d'accord pour engager ensemble un diagnostic des milieux, ils en accepteront plus facilement les conclusions que si le diagnostic avait été réalisé sans eux, puis leur était présenté ensuite.

A l'issue de cette phase d'étude, prévue pour durer deux ans, les partenaires devront formuler des propositions pour améliorer la situation et limiter les éventuels impacts négatifs de leurs activités sur les milieux naturels.

Restera ensuite à mettre en œuvre les recommandations. Pour cela, outre la mobilisation des réseaux sportifs associés, la maison régionale de l'Eau réalisera un cd-rom consacré à la pratique des sports d'eau vive respectueuse de l'environnement.

Département

Alpes de Hte-Provence
Hautes Alpes
Alpes Maritimes

Début du projet

En cours

Contact

Maison régionale
de l'Eau
M. Georges Olivari
Hôtel de Ville
83670 Barjols
tél. : 04 94 77 15 83
mrepaca@club-internet.fr

Nature Midi-Pyrénées

Concertation pour la protection et la mise en valeur de la confluence de l'Ariège et de la Garonne

Nature Midi-Pyrénées, importante association de protection de la nature de la région, est engagée dans les démarches participatives et multipartenariales. Elle pilote notamment une concertation inter-institutions visant à préserver et mettre en valeur la confluence de l'Ariège et de la Garonne, un site à haute valeur environnementale constitué de terres inondables et de zones humides.

Ces espaces peu aménagés sont cependant prisés par les usagers notamment les randonneurs, les chasseurs et les pêcheurs. Le programme a démarré en 2001 avec une étude de faisabilité, des inventaires et un diagnostic partagé.

Ce travail est conduit par un comité de projet qui comprend sept communes, deux communautés de communes (le Grand Toulouse et le SICOVAL), la Région et le Département, la DIREN et l'Agence de l'Eau, la Chambre d'agriculture, la Fédération de pêche, la Fédération des Chasseurs, les associations de randonneurs et de canoë-kayak, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (SMEAG), et Nature Midi-Pyrénées.

Les partenaires constatent progressivement la convergence de leurs objectifs concernant la gestion du site : il s'agit de préserver ses richesses biologiques et fonctionnelles tout en l'ouvrant à un développement touristique maîtrisé et en prévenant les conflits d'usage.

L'originalité du projet tient en plusieurs de ses caractéristiques.

La première est qu'il est animé par une association de protection de l'environnement qui a su s'imposer comme pilote d'une opération d'envergure mobilisant des acteurs politiques, des services techniques, des administrations, des organisations professionnelles et des associations.

Le sens du dialogue de Nature Midi-Pyrénées, sa compétence technique et son ouverture ont joué en sa faveur, ainsi que le désir de plusieurs partenaires de trouver un animateur « neutre », au moins sur le plan politique.

Département

Haute Garonne

Début du projet

2001

Contact

Mme Pascale Mahé
Nature midi Pyrénées
Maison Régionale de
l'Environnement
14 rue de Tivoli
31068 Toulouse Cedex
tél. : 05 34 31 97 32
www.naturemp.org

Site

contact@naturemp.org

La seconde caractéristique du projet réside dans les efforts engagés par l'association pour construire progressivement une vision partagée de ce territoire. Celui-ci est situé à cheval sur plusieurs périmètres d'intervention et parfois jugé comme un « no man's land » sans grand intérêt. Inventaires, visites, reconstitution de l'histoire ont fini par construire une identité du lieu qui a permis une bonne appropriation du projet par les partenaires.

Enfin, la troisième originalité tient en la construction d'outils collectifs de gestion : l'adoption d'une charte et la constitution d'une association de préfiguration d'une future réserve naturelle régionale. Cet objectif constitue un véritable enjeu, tant les dispositifs institutionnels sont inadaptés pour faire travailler ensemble collectivités, institutions publiques et associations.

Chantier Nature

Un espace agricole et naturel dans l'agglomération de Lille : comment conjuguer production et loisirs en périphérie d'une grande ville ?

Le projet d'aménagement de l'Espace Naturel Intercommunal est né de la nécessité ressentie par les élus et les acteurs locaux de préserver une respiration dans le tissu urbain lillois entre les quatre communes de Faches-Thumesnil, Templemars, Vendeville et Wattignies.

Une des motivations a résidé dans le fait que cet espace constitue une importante zone de champs captants représentant près de 30 % de la ressource en eau potable de l'agglomération.

Les communes ont confié à l'association Chantier Nature, début 1999, l'animation d'une réflexion sur l'aménagement d'un espace de 250 hectares, aujourd'hui dédié à l'agriculture intensive et soumis à une très forte pression foncière (logements, centres commerciaux).

Il s'agissait d'aménager un espace non bâti, ouvert au public de l'agglomération lilloise pour ses loisirs, en coexistence avec l'agriculture. L'association Chantier Nature, qui anime ce projet, doit gérer deux points de tension :

Département

Nord

Début du projet

2000

Contact

Mme Régine Pattyn
Chantier Nature
16 Pl. de Cormontaigne
59000 Lille
tél : 03 20 17 11 77
rpattyn@chantiernature.org

Site

www.chantiernature.org

- chaque commune cherche à préserver ses propres intérêts par rapport aux autres,
- la relation entre agriculteurs et citoyens est difficile : les sentiers sont salis par les tracteurs, les machines font du bruit ; il n'existe aucune relation d'échange (sauf une exploitation qui vend du beurre aux gens de passage) ; et, surtout, l'agriculture est très intégrée à l'agro-industrie, les cahiers des charges sont très contraignants.

La première phase du processus commence par la constitution d'une cellule permanente de concertation, qui réunit 5 familles d'acteurs : agriculteurs, autres acteurs économiques, associations d'habitants, associations de protection de l'environnement, élus.

Les enjeux du projet et les préoccupations des décideurs ont mis en avant la nécessité de favoriser en priorité les relations entre le milieu agricole (agriculteurs, FDSEA, Chambre d'agriculture) et les instances décisionnelles.

Ainsi, à la demande des élus et des agriculteurs, la mission de médiation s'est attachée principalement à ouvrir des débats et des dialogues entre ces deux parties par des temps de travail, une visite du site, la mobilisation de la presse pour la communication au public.

Cette première démarche a permis d'aboutir à un consensus sur la vocation à venir du site, l'acceptation d'un territoire partagé dont il reste à mettre en place les outils et dispositifs permettant d'assurer sa pérennité et le respect des intérêts de tous (aspects fonciers, indemnités compensatoires, gestion, protection et sécurisation du site).

Les actions avec les autres acteurs se sont limitées à quelques rencontres et contacts permettant de recueillir leurs opinions ou les questionnements sur le devenir du site et sa préservation. Ces entrevues ont permis de rassurer les associations d'environnement locales et les riverains du site par rapport aux modifications projetées, d'intégrer des demandes sur le plan de la sécurité du site et d'émettre des propositions dans ce sens ainsi que sur la préservation des champs captants et le désir de développer des animations sur le site.

La deuxième phase doit déboucher sur la signature d'accords spécifiques aux différentes actions prévues. Exemple : un accord avec les agriculteurs sur l'élargissement des sentiers et la plantation de haies, et sur le nettoyage des lieux par des équipes extérieures

Les facteurs de réussite du projet :

- des municipalités qui ont délégué l'animation de la démarche à un tiers neutre mais inséré localement
- une association naturaliste qui a su se faire accepter par le milieu agricole en gardant une position d'écoute et d'impartialité
- le souci de n'exclure aucun groupe concerné et de prendre en compte toutes les attentes.

Comédie

**Programme d'appui
au dialogue territorial**

www.comedie.org

